

Envoyé en préfecture le 05/05/2022

Reçu en préfecture le 05/05/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 085-248500621-20220427-D01\_22AVR-DE



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat,

Prescrit le 5 juillet 2017, arrêté le 27 avril 2022

## Annexe à la délibération d'arrêt du PLUiH : Bilan de la concertation

# SOMMAIRE

<b>Sommaire</b>	<b>1</b>
<b>Prescription du PLUi et des modalités de concertation</b>	<b>2</b>
Les modalités de concertation dans l'élaboration du PLUiH	2
Mise en place de la concertation : les outils utilisés	5
1. Information dans la presse locale	5
2. Diffusion d'informations sur le site internet de la Communauté de communes avec une page spécifique pour le PLUi, et sur les sites des communes	6
3. Mise en place d'une adresse mail spécifique permettant au grand public d'adresser ses remarques, ses questions ou ses contributions à l'élaboration du projet	11
4. Diffusion d'informations dans les bulletins d'information communaux et intercommunaux	11
5. Affichage dans les communes et à la Communauté de communes, aux principales étapes du projet (diagnostic, PADD, arrêt)	15
6. Mise à disposition d'un registre ouvert aux habitants pendant toute la durée de la procédure, dans chaque commune et au siège de la Communauté de communes	17
7. Organisations de plusieurs réunions publiques (par commune ou par secteur, générales ou thématiques)	18
8. Mise en place de la concertation : les « PLUS »	20
Le bilan de la concertation	33
L'association des Personnes Publiques Associées (PPA)	34
La collaboration avec les communes membres de la CCPH	36

# PRESCRIPTION DU PLUI ET DES MODALITES DE CONCERTATION

## LES MODALITES DE CONCERTATION DANS L'ELABORATION DU PLUIH

*Extrait de la délibération du 5 juillet 2017 :*

« Après avoir défini les modalités de collaboration et pour lancer de façon effective l'élaboration du PLUi, le Conseil communautaire doit délibérer afin de définir les objectifs retenus et fixer les modalités de la concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Le PLUi sera ainsi un outil au service des projets, qui traduira les souhaits de développement et d'aménagement de notre territoire, pour les 10/15 ans à venir. Il permettra de définir les grandes orientations de l'action publique de la Communauté de communes pour répondre aux besoins liés à l'attractivité du territoire, notamment en termes d'équipements publics, d'habitat, de déplacements et d'emplois.

Face à la transversalité des thématiques qui seront abordées, il est proposé d'intégrer le Programme Local de L'Habitat (PLH) au PLUi pour traiter simultanément les politiques d'aménagement et celle de l'habitat.

Compte tenu des contraintes juridiques qui se multiplient, le PLUi permettra de ne pas subir la réglementation mais au contraire, d'avoir la possibilité de l'adapter au territoire et à ses enjeux. Cela se traduira notamment par la mise en œuvre et la traduction des orientations et des objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le PLUi permettra également de répondre aux obligations d'intégrer certains schémas, adoptés courant 2015 (Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), ...) et aux exigences règlementaires en matière de « grenellisation » des PLU.

Le territoire est actuellement couvert par 8 documents d'urbanisme communaux (PLU).

La mise en place du PLUi permettra de disposer d'un document d'urbanisme en adéquation avec les réalités économiques, environnementales et sociales actuelles.

Conformément à l'article L101-2 du Code de l'urbanisme, le PLUi déterminera les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;

e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

Il vous est proposé de fixer les objectifs suivants :

- Construire et exprimer le projet de territoire de la Communauté de communes en se dotant d'un outil à la hauteur de l'attractivité du territoire et qui permette de poursuivre son développement démographique, économique et touristique ;

- Rechercher un développement du territoire de qualité pour le long terme, en trouvant l'équilibre entre renouvellement et développement urbain, sauvegarde des milieux agricoles, prise en compte de l'environnement et de la qualité urbaine, architecturale et paysagère ;

- Définir ensemble les besoins du territoire de manière globale et cohérente, notamment en termes d'équipements publics, d'accès aux services et de déplacement ;

- Elaborer et mettre en œuvre une politique de l'habitat partagée, permettant d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande, en définissant des objectifs adaptés commune par commune et en optimisant le foncier constructible ;

- Satisfaire aux obligations règlementaires en inscrivant le PLUi dans une démarche de développement durable, en adaptant les règles d'urbanisme aux besoins du territoire ;

- Décliner les documents supra-communaux et notamment les orientations et objectifs du SCoT du Pays du Bocage Vendéen, en matière de réduction de consommation des espaces agricoles.

Le projet de PLUi ne peut se concevoir sans une participation active de l'ensemble des acteurs du territoire. Si le code de l'urbanisme fixe les conditions d'associations des personnes publiques et notamment de l'Etat, la Communauté de communes s'attachera à ce que le PLUi soit également élaboré de façon conjointe avec le monde professionnel, les associations, les structures représentatives de la société civile, ainsi que les habitants du territoire, pour permettre à tous d'être informés mais également d'enrichir et d'alimenter la réflexion sur le projet.

En matière de concertation avec la population, les actions suivantes seront menées :

- Information dans la presse locale ;
- Diffusion d'informations sur le site internet de la Communauté de communes avec une page spécifique pour le PLUi, et sur les sites des communes ;
- Diffusion d'informations dans les bulletins d'information communaux et intercommunaux ;
- Affichage dans les communes et à la Communauté de communes, aux principales étapes du projet (diagnostic, PADD, arrêt) ;
- Mise à disposition d'un registre ouvert aux habitants pendant toute la durée de la procédure, dans chaque commune et au siège de la Communauté de communes ;
- Mise en place d'une adresse mail spécifique permettant au grand public d'adresser ses remarques, ses questions ou ses contributions à l'élaboration du projet ;
- Organisations de plusieurs réunions publiques (par commune ou par secteur, générales ou thématiques).

Les modalités de la concertation qui figurent ici pourront être enrichies dans le courant de la procédure en fonction des enjeux et des besoins qui seront révélés par les études. »

MISE EN PLACE DE LA CONCERTATION : LES OUTILS UTILISES

1. Information dans la presse locale

Article intitulé « Pour un territoire plus harmonieux et solidaire » dans Ouest France les 20-21 octobre 2018

Rubrique « Repéré pour vous – Plan d'urbanisme de l'habitat : réunion le 16 octobre » dans Ouest France le 10 octobre 2019

Article intitulé « Comment penser la ville touristique d'après Covid » dans Ouest France le 3 février 2021

Rubrique « A l'agenda de vos communes » dans Ouest France le 1er octobre 2021 pour les réunions publiques des 5, 12 et 13 octobre

Rubrique « Repéré pour vous – où et comment bâtir dans le Pays des Herbiers » dans Ouest France le 7 octobre 2021

Rubrique « A l'agenda de vos communes » dans Ouest France le 8 octobre 2021 pour les réunions publiques des 12 et 13 octobre

Les Herbiers

Rédaction : 17, Grande-Rue
Tél. 02 51 57 88 70; Fax : 02 51 57 88 79
Courriel : redaction.lesherbiers@ouest-france.fr
Relations abonnés : Tél. 02 99 32 66 66

Ouest-France
Mercredi 3 février 2021

Comment penser la ville touristique d'après Covid

Le débat a été lancé, lundi soir en conseil municipal, sur l'aménagement de la ville de demain. Le tourisme a suscité des réactions, dans une période où la visibilité reste encore faible.

Penser la ville de demain. Sa manière de l'habiter, de la construire. Cela fait partie de la longue liste des missions des élus municipaux. Pour cela, ils répondent à des obligations comme la construction d'un Plan local d'urbanisme intercommunal permettant de se projeter sur de nombreuses années. Et aussi sur le projet d'aménagement et de développement durables. Ce dernier point était soumis au débat lundi soir, lors du conseil municipal. Luc Souillard, adjoint délégué à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et au logement s'est plié à l'exercice de la présentation des ambitions de la municipalité. Une présentation en trois axes évoquant le logement, le commerce, le patrimoine ou encore l'environnement. Mais aussi le tourisme, qui a été le point suscitant le plus de réactions. L'élément : « Nous avons une locomotive touristique : le Puy du Fou. Dans notre projet, nous marquerons une volonté de l'accompagner dans son développement », tout en veillant aux insertions paysagères des installations, mais aussi en prenant en compte les besoins que la Ville et la communauté de communes pourront accompagner, comme le logement des saisonniers ou les moyens d'accéder au site touristique. L'opposition rejette les projets touristiques



Repéré pour vous

Où et comment bâtir dans le Pays des Herbiers

Les élus herbierais, et suscite le débat.

de 188 ha », en « 78 ha sont prévus pour le Puy du Fou négociation avec y a quelques temps Des projets ambigus l'opposition municipale

ou encore, « il faudra pouvoir faire de nos bourgs et centres-villes un relais touristique, remettre en avant chaque commune pour que le tourisme puisse apporter encore plus dans nos différents communes », projette Luc Souillard. Le foncier fait partie intégrante de ce grand plan d'avenir. Avec le Plan local d'urbanisme intercommunal, « on aura la capacité d'exploitation



La ville des Herbiers vue du ciel.

PHOTO: ARCHIVES OUEST-FRANCE

Dans le cadre de la concertation mise en place tout au long de la procédure, des réunions publiques de présentation du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et de la phase réglementaire (plan de zonage, règlement écrit, orientations d'aménagement...) sont organisées par la communauté de communes du Pays des Herbiers à l'intention des habitants. Le prochain rendez-vous se tiendra mardi 12 octobre 2021, à 18 h 30, à la

salle Vendrina, à Vendrennes, pour les habitants de Beaurepaire, Mesnard-la-Barotière, Mouchamps et Vendrennes.

« À l'issue de cette phase de concertation, le projet de PLUIH (Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat) sera retravaillé, si besoin, et une phase administrative se déroulera en 2022 avec l'avis des personnes publiques associées, enquête publique... », indique la collectivité locale.

Pour un territoire plus harmonieux et solidaire

C'est l'ambition politique affichée du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUIH), premier du nom. Les élus des huit communes ont officiellement lancé son élaboration la semaine dernière.

Pourquoi ? Comment ?

Le PLUIH, qu'est-ce que c'est ? Un travail de longue haleine, rendu obligatoire par la loi. C'est le Plan local d'urbanisme intercommunal. « Il définit le cadre de notre territoire demain », explique Vincent Beaurepaire, maire de Beaurepaire. Le PLUIH est composé de documents d'urbanisme qui sont déterminés les proportions et la mise en œuvre constructive. Le PLUIH sera commun aux huit communes du Pays des Herbiers et se substituera à tous les PLU (plans locaux d'urbanisme).

Le PLUIH comprend un programme local de l'habitat. C'est le « h ». Le pays des Herbiers gère depuis longtemps de voir habité. Il indique les objectifs en matière de logements, de rénovation etc. La collectivité propose des aides financières pour les aider.

De quoi dépend le PLUIH ? Du projet de territoire. « Il exprime ce que nous souhaitons en termes d'orientations économiques, sociales, culturelles, environnementales, etc. », résume Vincent Beaurepaire. Les élus et les agents sont en train de travailler. Le PLUIH traduira géographiquement cette volonté politique pour les 10 ou 15 années à venir.

Autre contrainte : la protection des terres agricoles. Le but est de limiter la consommation de terres par les entreprises et l'habitat. Pour y arriver, il faudra faire la chasse aux logements vacants, rendre habitable le maximum de bâtiments existants, et construire dans les dents creuses, ces terrains occupés qui entourent les zones urbanisées. Le Schéma de cohésion territoriale (SCT) actualisé en 2018, indique les zones à protéger, à l'échelle intercommunale, à l'échelle des communes, à l'échelle des communes et à Beaurepaire, à l'échelle moyenne devra attirer 37 logements par hectare. Autour de la commune, 15 par hectare. Les communes, 10 par hectare. Le diagnostic (le plus long) sera en son de cloche.

Y a-t-il des risques que tout soit centré sur la ville des Herbiers ? A priori non. Le PLUIH garantira la cohésion du territoire et le développement de chaque commune afin de répondre aux besoins de toute la population et de garantir notre qualité de vie, indique la collectivité locale.



Les huit communes du Pays des Herbiers (Beaurepaire, Mouchamps, Mesnard-la-Barotière, Saint-Paul-en-Pareds, Les Herbiers, Les Epesses et Vendrennes) sont concernées par le futur Plan local d'urbanisme intercommunal. Ici, une vue aérienne des Herbiers.

Quand on lance un PLUIH, par quel biais commencer ? Par faire un état des lieux. C'est la grande question. L'intercommunalité a fait appel à plusieurs cabinets spécialisés dans l'environnement, l'agriculture, le patrimoine, l'habitat, le commerce, l'économie et le tourisme. « C'est un travail de terrain, à la parole », explique Nathalie Raouf-Cohen de l'atelier Urbanovis. Chaque comité aura accès à la table. Cette première étape durera jusqu'à mai 2018.

Les habitants seront-ils consultés ? Oui, ils pourront participer à des ateliers. « On veut que les gens nous rapportent leur commune pour comprendre comment elle est construite, afin que les élus puissent mieux décider de l'avenir », indique Nathalie Raouf-Cohen.

Et ensuite ? Place à la partie stratégique : le huit communes auront ce qu'ils veulent. Pas de parking, tout ne doit pas être complètement chamboulé sur le terrain. L'approbation finale du PLUIH pourra intervenir en juin 2022, après l'enquête publique et la consultation des personnes publiques associées (services de l'Etat, chambres consulaires, communes voisines, etc.).



Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). C'est un document simple et concis qui doit donner une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial.

Quand est-ce que les nouveaux zonages seront tracés ? Une fois que le PADD sera prêt, normalement début 2020. A cette date, on saura ce qui va être et les élus des



Roseline SENE.

Environ 80 personnes, le plus tôt dans les huit communes, ont assisté au lancement officiel de l'élaboration du PLUIH, mercredi 10 octobre, à l'hôtel intercommunal.

Rédaction : 17, Grande-Rue
Tél. 02 51 57 88 70; Fax : 02 51 57 88 79
Courriel : redaction.lesherbiers@ouest-france.fr
Relations abonnés : Tél. 02 99 32 66 66
Ouest-France
20 21 octobre 2018

Les bons plans sorties du week-end

Ce week-end dans le Bocage, vous aurez droit à une soirée jeu vidéo, une bourse aux vêtements, du football et du basket.



Des caisses de jeu vidéo seront déposées lors de la Players Night.

Soirée jeu : L'association Game en herbe organise, ce samedi, sa 21e Players Night à la salle de la Micolène, de 18 h à 21 h. Au cœur d'une ambiance Halloween, vous pourrez profiter d'un catalogue de jeux vidéo, d'une salle dédiée aux jeux vidéo, d'un grand écran avec un tournoi sur Touhou 5, d'un atelier Pixel Art de poche Hama, etc. Entrez gratuite et gratuitement conseillé.

Samedi 20 octobre, 12e Players Night, de 18 h à 21 h, salle de la Micolène.

Bourse : Les vêtements d'occasion de 0 à 15 ans auront peut-être droit à une seconde vie. Une bourse aux vêtements aura lieu, ce samedi, au parc des Expositions, rue du 11 novembre, de 9 h 30 à 16 h. A l'initiative de l'Association des assistantes maternelles des Herbiers. Les parents pourront y trouver des vêtements de grossesse ou encore du matériel de puériculture.

Samedi 20 octobre, à 18 h 30, salle de l'Esplanade, Les Herbiers-Charbonny.

Je rem' se paie le bocage
TERRES DE VENANCEU :
REJOINDRE LA BRUC MUNICIPALE
SUR 11 COMMUNES!

## 2. Diffusion d'informations sur le site internet de la Communauté de communes avec une page spécifique pour le PLUi, et sur les sites des communes

### ➤ Le site Internet intercommunal

Le site Internet de la Communauté de communes du Pays des Herbiers a été un support stratégique pour communiquer sur le PLUiH et informer tout au long de la procédure. Une page spécifique a été créée pour suivre l'élaboration du PLUiH et consulter les documents pouvant l'être <https://www.paysdesherbiers.fr/elaboration-des-plui/>

La page spécifique créée pour le PLUiH sur le site Internet de la Communauté de communes du Pays des Herbiers a été mise en œuvre en février 2018.



### Elaboration du PLUiH

Lancée officiellement en octobre 2018, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et Habitat intercommunal (PLUiH) est un travail de longue haleine. A terme, il permettra d'aménager de manière collective le Pays des Herbiers.

#### EN SAVOIR PLUS

Contact :  
Service urbanisme  
CC Pays des Herbiers  
8 rue du Tournaquet  
85500 Les Herbiers  
Tel: 02 51 91 29 80  
[plui@cc-paysdesherbiers.fr](mailto:plui@cc-paysdesherbiers.fr)

### UN PLUiH, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un «super PLU», conduit à l'échelle intercommunale, qui remplacera les Plans Locaux d'Urbanisme communaux. Ajoutez à cela un volet concernant l'habitat (dénommé précédemment Programme Local de l'Habitat) et vous obtenez le futur PLUiH. Le PLUiH doit fédérer les forces et les atouts du territoire pour assurer un développement harmonieux du Pays des Herbiers. Il va traduire géographiquement la volonté politique, en termes d'aménagement, d'habitat, d'économie, d'implantation des grands équipements, de zonages... « Le PLUiH doit garantir la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune du territoire, pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population », souligne Véronique Besse, Présidente du Pays des Herbiers.

### UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

Les élus évidemment, les acteurs du monde économique, touristique, associatif... mais aussi les habitants seront associés à la démarche lors d'ateliers participatifs (déplacements et mobilité, environnement, équipements structurants...).

A NOTER : un atelier ouvert à tous « Notre territoire, notre vécu » s'est tenu le **mercredi 20 février à 18h30** à la Communauté de communes. Le principe : raconter sa commune, comment elle a grandi, comment on y vit... pour permettre aux élus de mieux décider de l'avenir !

“ En bref, le PLUiH, c'est le volet opérationnel du projet de territoire, spécifique à l'urbanisme et à l'habitat, pour les 10 à 15 années à venir. ”  
Véronique Besse

### QUELLES SONT LES GRANDES ÉTAPES DE CE TRAVAIL ?



### 1/ LE DIAGNOSTIC

La première étape est la réalisation d'un diagnostic, rendu en octobre 2019 (réunion publique le 16 octobre). L'intercommunalité a retenu pour cela plusieurs bureaux d'études spécialistes de l'urbanisme, de l'environnement, de l'agriculture, du patrimoine, de l'habitat, du commerce et du tourisme.

Vous pouvez consulter ci-dessous la synthèse du diagnostic présentée en réunion publique le 16 octobre 2019 :



Vous pouvez également télécharger les diagnostics dans leur intégralité :

- [DIAGNOSTIC 1 environnement paysage 20200205](#)
- [DIAGNOSTIC 2 forestier 20200205](#)
- [DIAGNOSTIC 3 habitat 2020025](#)
- [DIAGNOSTIC 4 analyse urbaine 20200205](#)
- [DIAGNOSTIC 5 patrimoine 20200205](#)
- [DIAGNOSTIC 6 agricole 20200205](#)



Le diagnostic du PLUiH a été présenté le 16 octobre en séance publique.

## 2/ LE PADD

A partir de 2020, elle concerne le PADD (Projet d'aménagement et de développement durables).

Celui-ci sera construit sur la base, à la fois, du diagnostic et du projet de territoire adopté en février 2019. Il définira les orientations de développement en termes d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de protection des espaces...

Un débat sur le PADD a eu lieu dans chaque conseil municipal entre le 28 janvier 2021 et le 16 février 2021. Le Conseil Communautaire a débattu sur le contenu du PADD lors de la session du 17 février 2021. La délibération actant le débat et le contenu du PADD sont disponibles ci-dessous:

- [PADD1 délibération](#)
- [PADD1 annexe](#)

Faisant suite à la concertation continue et aux divers échanges lors des ateliers avec les partenaires, le PADD a été modifié et un nouveau débat a eu lieu dans chaque conseil municipal entre le 9 décembre 2021 et le 14 février 2022. Le Conseil Communautaire a de nouveau débattu sur le contenu du PADD lors de la session du 23 février 2022. La délibération actant le débat et le contenu du PADD sont disponibles ci-dessous:

- [PADD2 délibération](#)
- [PADD2 annexe](#)

Une **exposition** sur le PADD a été réalisée en complément de celle sur le diagnostic.



Elle est visible à l'accueil de la Communauté de communes, mais aussi en itinérance dans les Mairies des communes selon le planning ci-dessous :

- **Les Epesses** du 5 juillet au 23 juillet
- **Saint-Mars-la-Réorthe** du 20 juillet au 13 août
- **Saint-Paul-en-Pareds** du 16 août au 3 septembre
- **Mouchamps** du 6 septembre au 24 septembre
- **Vendrennes** du 27 septembre au 15 octobre
- **Mesnard-la-Barotière** du 18 octobre au 5 novembre
- **Beaurepaire** du 8 novembre au 26 novembre

## 3/ LE RÉGLEMENT

En 2021, elle concerne la traduction réglementaire du PADD (en zonage, en règlement écrit) ; l'approbation définitive du PLUIH devant ainsi intervenir fin 2022, après une période de concertation et une phase administrative.

### Reunions publiques PADD et phase réglementaire 5, 12, 13 octobre

- [202110 présentation réunions publiques](#)
- [20211005 compte rendu réunion publique](#)
- [20211012 compte rendu réunion publique](#)
- [20211013 compte rendu réunion publique](#)

### ➤ Les actualités mises en avant sur le site

Du diagnostic au PADD : Le PLUIH s'expose dans vos communes

<https://www.paysdesherbiers.fr/actualites/pluih-une-exposition-sur-le-diagnostic/>

PLUIH : réunion publique le 16 octobre

<https://www.paysdesherbiers.fr/actualites/pluih-reunion-publique-le-16-octobre/>

Qu'est-ce que le PLUIH ?

<https://www.paysdesherbiers.fr/actualites/quest-ce-que-le-pluih/>



Concertation publique du 20 janvier : Mise en ligne le 28/01/2019 et archivée le 28/05/2019

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL - ACTUALITÉS - HABITAT - URBANISME - CONCERTATION PUBLIQUE LE 20 FÉVRIER



## Grande concertation publique sur l'aménagement du territoire

**MERCREDI 20 FÉVRIER à 18h30**  
Hôtel des Communes - Les Herbiers

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

PLUIH

> En savoir plus sur paysdesherbiers.fr

## Concertation publique le 20 février

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH), participez à notre atelier du 20 février et venez nous raconter votre commune.

◀ RETOUR AUX ACTUALITÉS

### EN SAVOIR PLUS

Renseignements auprès du service urbanisme  
Tél. 02 51 91 29 80  
pluih@cc-paysdesherbiers.fr

Habitat - Urbanisme Publié le mardi 22 mars 2022

A l'automne 2018, le Pays des Herbiers a adopté son [Plan Local d'Urbanisme intercommunal](#), valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH). C'est un travail de longue haleine qui permettra à terme d'aménager de manière collective et harmonieuse le Pays des Herbiers. Le PLUIH remplacera les Plans Locaux d'Urbanisme communaux et traduira géographiquement la volonté politique, en termes d'urbanisme, d'habitat, d'économie, d'implantation des grands équipements, de zonages, ...

### APPORTEZ VOTRE CONTRIBUTION

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic, un atelier participatif, ouvert à tous, se tiendra le mercredi 20 février à 18h30 à la Communauté de communes. Le principe de « [Notre territoire, notre vécu](#) » : raconter sa commune, comment elle a grandi, comment on y vit... Venez nombreux !

### ACTUALITÉS

CATÉGORIE(S) :

• [Habitat - Urbanisme](#)

Mercredi 20 février à 18h30  
Hôtel des communes  
6 rue du Tourniquet - LES HERBIERS



### ➤ Les sites Internet communaux

Les sites Internet des communes de la Communauté de communes du Pays des Herbiers renvoient vers la page dédiée au PLUIH sur le site intercommunal (sauf celui de la Ville des Herbiers).

➤ **La Ville des Herbiers a mis en ligne un certain nombre d'actualités liées à l'élaboration du PLUiH.**

- Site de la ville des Herbiers dans un article du 18/10/2018  
<https://www.lesherbiers.fr/actualites/18230-un-pluih-pour-penser-ensemble-lurbanisme-du-pays.html>
- Site de la ville des Herbiers dans un article du 24/01/2019  
<https://www.lesherbiers.fr/actualites/18575-urbanisme-un-atelier-participatif-pluih-le-20-fevrier.html>
- Site de la ville des Herbiers dans un article du 11/02/2019  
<https://www.lesherbiers.fr/actualites/18628-urbanisme-un-atelier-participatif-pluih-le-20-fevrier.html>
- Site de la ville des Herbiers dans un article du 09/10/2019  
<https://www.lesherbiers.fr/actualites/19369-pluih-une-reunion-publique-le-16-octobre.html>
- Site de la ville des Herbiers dans un article du 27/07/2020  
<https://www.lesherbiers.fr/actualites/20280-urbanisme-une-exposition-sur-le-diagnostic-du-pluih.html>
- Site de la ville des Herbiers dans un article du 02/02/2021  
<http://www.lesherbiers.fr/actualites/diaporama-accueil/20650-un-padd-pour-dessiner-notre-territoire-de-demain-print.html>

➤ **Les réseaux sociaux ont aussi été utilisés pour informer la population concernant certaines échéances**

Facebook :



**Pays des Herbiers**  
 ★ Favoris - 17 octobre 2019 · 🌐

[URBANISME]  
 Le Pays des Herbiers prépare son avenir !  
 Plus de 100 personnes ont assisté hier soir à la présentation du diagnostic du Plan Local d'Urbanisme et Habitat intercommunal (PLUiH). Une participation forte qui atteste d'un réel intérêt de la population à l'égard de l'avenir de nos 8 communes.

➡ Pour en savoir plus sur le PLUiH : <http://www.paysdesherbiers.fr/relaboration-des-pluih>

**Performances de votre publication**

**9** Personnes touchées

**11** Mentions J'aime, commentaires et partages 🗨

<b>7</b> Mentions J'aime	<b>7</b> Sur la publication	<b>0</b> Sur les partages
<b>0</b> Commentaires	<b>0</b> Sur la publication	<b>0</b> Sur les partages
<b>4</b> Partages	<b>4</b> Sur la publication	<b>0</b> Sur les partages

**0** Clics sur la publication

<b>0</b> Affichages de photos	<b>0</b> Clics sur un lien 🗨	<b>0</b> Autres clics 🗨
----------------------------------	---------------------------------	----------------------------

**COMMENTAIRES NÉGATIFS**

<b>0</b> Masquer la publication	<b>0</b> Masquer toutes les publications
<b>0</b> Signaler comme indésirable	<b>0</b> Je n'aime plus la Page

Les statistiques rapportées peuvent présenter un décalage par rapport à ce qui est affiché sur les publications.

The screenshot shows a Facebook event page for 'PLUIH : réunion publique'. The event is scheduled for October 16th from 18:30 to 20:00 at the Pays des Herbiers. It has 3,700 people interested and 45 responses. The page includes a map of the region, a list of participants, and various promotional options like 'Booster' and 'Ajouter un lien vers les billets'.

The screenshot shows a Facebook post from 'Pays des Herbiers' dated October 19, 2021. The post text reads: '[PLUIH] Retour en images sur les réunions publiques concernant notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUIH) aux Herbiers, à Vendrennes et à St Mars-La-Réorthe pour toutes les communes du Pays des Herbiers. Comme l'a expliqué Véronique Besse : " Ce PLUIH est un outil, à la hauteur de notre territoire et de nos ambitions, qui va nous permettre d'articuler de façon harmonieuse et équilibrée les grandes orientations que nous nous sommes données : développement économique... Voir plus'. Below the text are three photographs: a man and a woman speaking at a podium, and two views of an audience seated in a hall.

The screenshot displays the 'Performances de votre publication' section. It shows 2,144 people reached, 6 mentions, 4 mentions of 'like', 0 comments, 2 shares, 224 clicks on the publication, 90 photo views, 23 clicks on the link, and 111 other clicks. There are also sections for 'COMMENTAIRES NÉGATIFS' with 0 items, and a note that statistics may be delayed.

LinkedIn



### **3. Mise en place d'une adresse mail spécifique permettant au grand public d'adresser ses remarques, ses questions ou ses contributions à l'élaboration du projet**

Une adresse de messagerie spécifique a également été créée à l'occasion du PLUih ([plui@cc-paysdesherbiers.fr](mailto:plui@cc-paysdesherbiers.fr))

Très peu de sollicitations par mail ont été adressées, elles portaient sur les échéances du PLUih ainsi que sur les modalités de modification du zonage.

### **4. Diffusion d'informations dans les bulletins d'information communaux et intercommunaux**

- **2018**

Bulletin municipal de Beurepaire de décembre 2018 en page 47

Bulletin municipal de Les Herbiers n°106 de novembre 2018 en page 11

Bulletin municipal de Mesnard-la-Barotière d'octobre 2018 en page 2

Bulletin municipal annuel 2018 de Saint-Mars-la-Réorthe en page 7

- **2019**

Bulletin municipal de Les Epesses n°99 de mai 2019 en page 23

Bulletin municipal de Les Epesses n°101 de novembre 2019 en pages 24 et 25

Bulletin municipal de Les Herbiers n°109 de février 2019 en page 10

Bulletin municipal de Les Herbiers n°116 d'octobre 2019 en page 15

Bulletin municipal 2019 de Mesnard-la-Barotiere en pages 11 et 12

Bulletin municipal de Mesnard-la-Barotiere de février 2019 en page 4

Bulletin municipal de Mesnard-la-Barotiere de mai 2019 en page 3

Bulletin municipal annuel 2019 de Mouchamps en page 11

Bulletin municipal annuel 2019 de Saint-Mars-la-Réorthe en pages 8, 16 et 17

Bulletin municipal annuel 2019 de Saint-Paul-en-Pareds en page 10

Bulletin municipal de Vendrennes n°149 de 2019 en page 14

Bulletin intercommunal n°46 de janvier 2019 page 5

Bulletin intercommunal n°47 de mai 2019 page 7

- **2020**

Bulletin municipal de Beaurepaire de janvier 2020 en page 42

Bulletin municipal de Beaurepaire de juillet 2020 en page 7

Bulletin municipal de Les Epesses n°104 de septembre 2020 en page 27

Bulletin municipal de Les Epesses n°105 de décembre 2020 en page 27

Bulletin annuel 2020 de Mesnard-la-Barotiere en page 10

Bulletin municipal de Mesnard-la-Barotiere de septembre 2020 en page 2

Bulletin municipal de Mesnard-la-Barotiere d'octobre 2020 en page 1

Bulletin municipal de Mesnard-la-Barotiere de novembre 2020 en page 4

Bulletin municipal 2020 de Mouchamps en page 9

Bulletin municipal de Mouchamps n°166 d'octobre/novembre/décembre 2020 en page 11

Bulletin municipal annuel 2020 de Saint-Paul-en-Pareds en page 9

Bulletin municipal de Vendrennes n°152 de 2020 en pages 4, 12

Bulletin intercommunal n°49 de février 2020 construire le pays des herbiers de demain



- **2021**

Bulletin municipal de Beaurepaire de juillet 2021 en page 7

Compte rendu du Conseil Municipal de Beaurepaire du 28 janvier 2021

Bulletin municipal de Les Epesses n°106 de mars 2021 en pages 19 à 22 et page 27

Bulletin municipal de Les Epesses n°109 de décembre 2021 en page 16

Bulletin municipal de Les Herbiers n°130 d'avril 2021 en page 13

Bulletin municipal de Mesnard-la-Barotiere de février 2021 en page 1

Bulletin municipal de Mesnard-la-Barotiere de mars 2021 en page 5

Bulletin municipal de Mesnard-la-Barotiere de juillet 2021 en page 3

Bulletin municipal de Mesnard-la-Barotiere d'octobre 2021 en page 6

Bulletin municipal de Mouchamps n°167 de juin/juillet/août 2021 en page 5

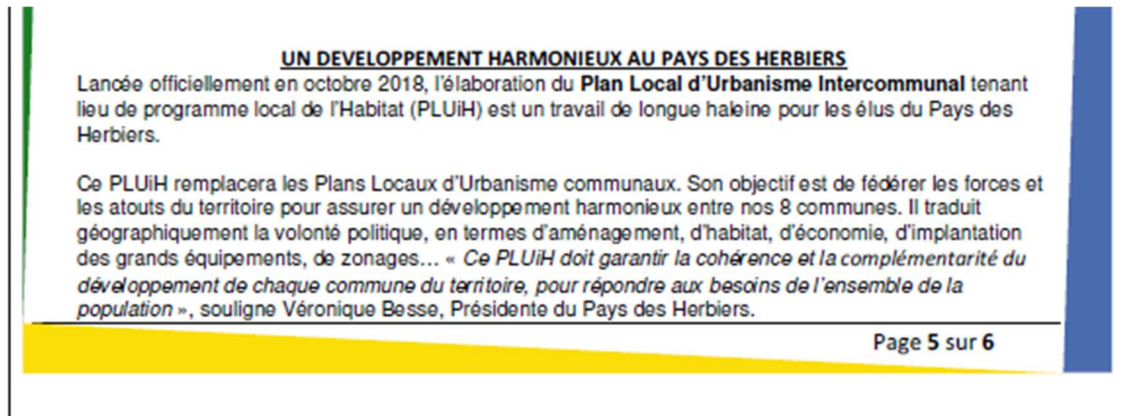
Bulletin municipal annuel 2021 de Saint-Mars-la-Réorthe en page 2

Bulletin municipal de Saint-Mars-la-Réorthe de septembre 2021 en page 2

Bulletin municipal annuel 2021 de Saint-Paul-en-Pareds en page 7

Bulletin municipal de Vendrennes n°156 de 2021 en page 7

Bulletin intercommunal n°50 d'octobre 2021 pages 6 à 9



- **2022**

Bulletin municipal de Beurepaire de janvier 2022 en page 7

Bulletin municipal de Les Herbiers n°139 de février 2022 en page 7

Bulletin municipal annuel 2022 de Mesnard-la-Barotiere en page 9

Bulletin municipal annuel 2022 de Saint-Mars-la-Réorthe en page 2

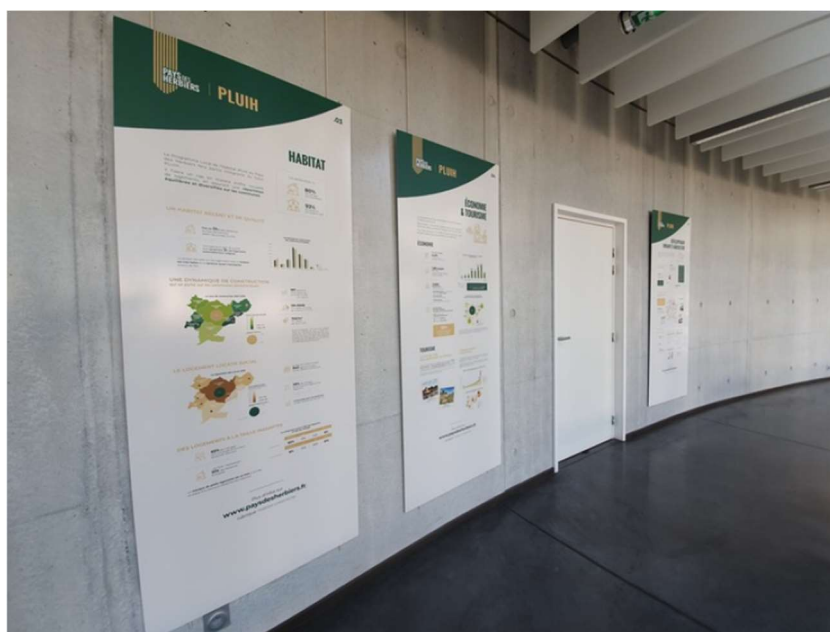
Bulletin municipal annuel 2022 de Saint-Paul-en-Pareds en pages 11 et 12

## 5. Affichage dans les communes et à la Communauté de communes, aux principales étapes du projet (diagnostic, PADD, arrêt)

Deux collections de panneaux de concertation ont été réalisées :

- **Une collection permanente** affichée dans le hall d'entrée et le couloir de l'hôtel des communes (bâtiment regroupant la Communauté de communes du Pays des Herbiers et la mairie de Les Herbiers). La collection est affichée depuis juillet 2020 et s'est enrichie de panneaux supplémentaires à chaque étape du projet (diagnostic, PADD, arrêt).
- **Une collection itinérante** affichée dans le hall d'entrée de chaque commune du Pays des Herbiers. La collection circule depuis juillet 2020 et s'est enrichie de panneaux supplémentaires à chaque étape du projet (diagnostic, PADD, arrêt).

Les Epesses	Saint-Mars-la-Réorthe	Saint-Paul-en-Pareds	Mouchamps	Vendrennes	Mesnard-la-Barotière	Beaurepaire
du 20 juillet au 7 août 2020	du 10 au 28 août 2020	du 31 août au 18 septembre 2020	du 21 septembre au 09 octobre 2020	du 12 au 30 octobre 2020	du 2 au 20 novembre 2020	du 23 novembre au 11 décembre 2020
du 5 juillet au 23 juillet 2021	du 26 juillet au 13 août 2021	du 16 août au 3 septembre 2021	du 6 septembre au 24 septembre 2021	du 27 septembre au 15 octobre 2021	du 18 octobre au 5 novembre 2021	du 8 novembre au 26 novembre 2021





**PAYS DES HERBIERS** | PLUIH

## PLUIH

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
valant Programme Local de l'Habitat

**FICHE D'IDENTITÉ**

Communauté de communes  
du Pays des Herbiers

30 000 Habitants

25 000 ha

8 communes

**UN PLUIH, POUR QUOI FAIRE ?**

**UN DOCUMENT ÉLÉMENTAIRE**  
C'est l'élément de base juridique du Pays des Herbiers en matière d'urbanisme et de logement.  
Il fixe les orientations de planification qui doivent être prises par les communes du territoire pendant 10 à 15 ans.

**UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE**  
C'est l'élément réglementaire du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) communautaire.  
Il est composé de prescriptions qui ont valeur de règlement sur l'ensemble du territoire communautaire.

**UN SERVICE À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
Le PLUIH définit une stratégie d'aménagement durable, compatible avec les orientations nationales, régionales, départementales et communales.  
Il est le cadre de référence pour l'élaboration des documents d'urbanisme et de logement.

8 PLU  
↓  
1 PLUIH

**LE CALENDRIER**

10-2020  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024

Plus d'infos sur [www.paysdesherbiers.fr](http://www.paysdesherbiers.fr), rubrique Habitat-urbanisme.

**PAYS DES HERBIERS** | PLUIH

## ENVIRONNEMENT

### Paysages et Patrimoine

**1/ LES PRISAGES**  
Les herbiers sont des paysages remarquables et constituent un patrimoine naturel et culturel important.

**2/ L'EAU ET LE RELIEF**  
Le relief est très varié, allant de plaines à des reliefs élevés.

**3/ LA BIODIVERSITÉ**  
Le territoire est riche en biodiversité, avec de nombreuses espèces végétales et animales.

**4/ AMÉNAGER LES ENTRÉES DE VILLE**  
Les entrées de ville sont des lieux de rencontre importants et doivent être aménagés de manière attractive.

**5/ UN PATRIMOINE AUX FORMES DIVERSES**  
Le territoire est riche en patrimoine architectural et paysager.

**[[ LES SONDAGES ]]**

Plus d'infos sur [www.paysdesherbiers.fr](http://www.paysdesherbiers.fr), rubrique Habitat-urbanisme.

**PAYS DES HERBIERS** | PLUIH

## HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays des Herbiers sera partie intégrante du PLUIH.

Il fixe un cap en matière d'offre nouvelle de logements, en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les communes.

**[[ LES SONDAGES ]]**

80% de logements sociaux  
93% de logements sociaux

**UN HABITAT RÉCENT ET DE QUALITÉ**

Le PLH vise à promouvoir un habitat récent et de qualité, avec des logements adaptés aux besoins des habitants.

**UNE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION**  
sur le territoire des communes partenaires.

**LE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL**

Le PLH vise à promouvoir un logement locatif social de qualité, avec des logements adaptés aux besoins des habitants.

**DES LOGEMENTS À LA TAILLE INADAPTEE**

Le PLH vise à promouvoir des logements adaptés aux besoins des habitants, en particulier des logements à taille adaptée.

Plus d'infos sur [www.paysdesherbiers.fr](http://www.paysdesherbiers.fr), rubrique Habitat-urbanisme.

**PAYS DES HERBIERS** | PLUIH

## ÉCONOMIE & TOURISME

La communauté du Pays des Herbiers met plus à l'honneur l'économie.

Plus d'infos sur [www.paysdesherbiers.fr](http://www.paysdesherbiers.fr), rubrique Habitat-urbanisme.

**ÉCONOMIE**

Le PIB du territoire est en croissance, avec une augmentation de 4,4%.

Le territoire dispose de 1,82 emplois par habitant.

Le territoire dispose de 2 000 entreprises.

Le territoire dispose de 85% de logements sociaux.

**TOURISME**

Le territoire dispose du meilleur PADD du monde.

Le territoire dispose de nombreux sites touristiques et patrimoniaux.

**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le territoire dispose d'un cadre de référence pour le développement durable.

Plus d'infos sur [www.paysdesherbiers.fr](http://www.paysdesherbiers.fr), rubrique Habitat-urbanisme.

**PAYS DES HERBIERS** | PLUIH

## DÉVELOPPEMENT URBAIN ET AGRICULTURE

Le territoire dispose d'un cadre de référence pour le développement urbain et agricole.

Plus d'infos sur [www.paysdesherbiers.fr](http://www.paysdesherbiers.fr), rubrique Habitat-urbanisme.

**LES ESPACES BÂTIS**

Le territoire dispose d'un cadre de référence pour les espaces bâtis.

**LES FORMES URBAINES**

Le territoire dispose d'un cadre de référence pour les formes urbaines.

**AGRICULTURE**

Le territoire dispose d'un cadre de référence pour l'agriculture.

Plus d'infos sur [www.paysdesherbiers.fr](http://www.paysdesherbiers.fr), rubrique Habitat-urbanisme.

**PAYS DES HERBIERS** | PLUIH

## LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) définit les orientations générales de politique du Pays des Herbiers.

Il fixe des objectifs clairs de modification de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, en tenant compte des spécificités paysannes, agricoles, patrimoniales et environnementales de chaque commune.

**3 axes et 17 orientations composent le PADD**

**AXE 1 : FAVORISER AU CŒUR DU TERRITOIRE ÉLARGI, ENNE INNOVANT ET MOUVANT POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DEMAIN**

**AXE 2 : FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT HARMONISÉ S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET AGRICOLES**

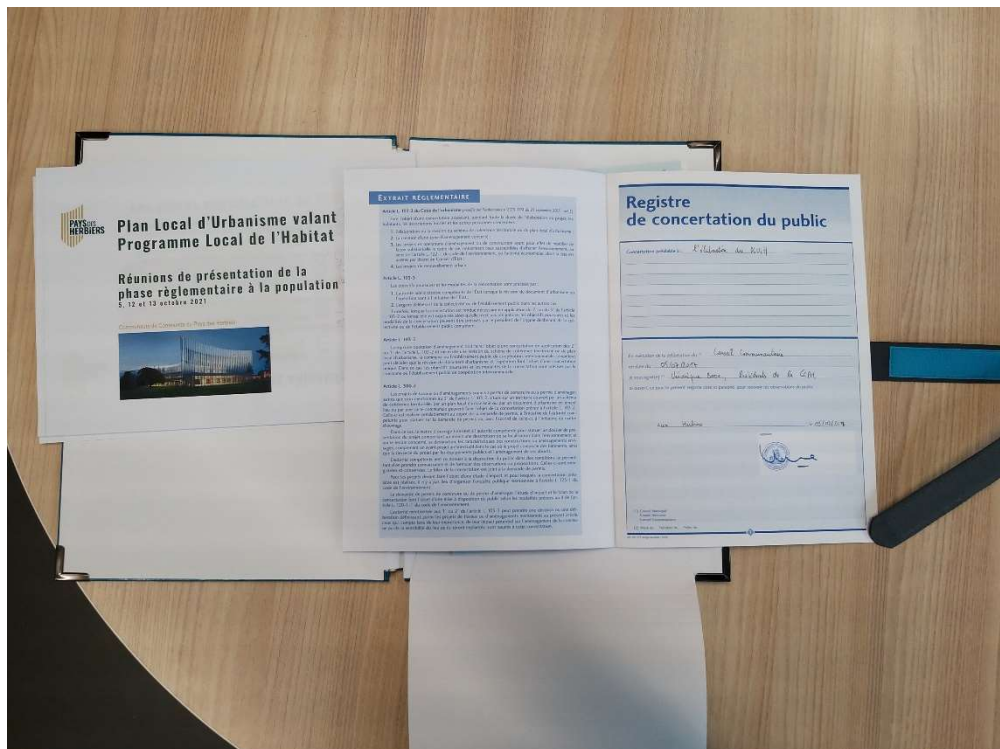
**AXE 3 : FACILITER LE QUOTIDIEN DANS UN CADRE DE VIE ATTRACTIF**

Plus d'infos sur [www.paysdesherbiers.fr](http://www.paysdesherbiers.fr), rubrique Habitat-urbanisme.

## 6. Mise à disposition d'un registre ouvert aux habitants pendant toute la durée de la procédure, dans chaque commune et au siège de la Communauté de communes

### ➤ Les registres de concertation

Un registre d'observations a été mis à disposition du public dans chacune des communes et à la Communauté de communes. Aucune remarque n'a été recensée.



### ➤ Les courriers adressés à la Communauté de communes et aux communes

En plus des registres mis à disposition, de nombreux courriers ont été adressés à la Communauté de communes et aux communes. Ainsi 128 courriers ont été réceptionnés (1 pour Beaurepaire, 5 pour Les Epesses, 69 pour Les Herbiers, 6 pour Mesnard-la-Barotière, 15 pour Mouchamps, 13 pour Saint-Mars-la-Réorthe, 4 pour Saint-Paul-en-Pareds et 6 pour Vendrennes).

La Communauté de communes a centralisé l'ensemble des demandes afin de traiter uniformément les réponses. Chaque sollicitation a reçu une réponse d'attente et a ensuite été examinée sur le fond par les comités de suivi communaux.

Les courriers portaient majoritairement sur des demandes de modification de zonage avec le passage de terrains actuellement non constructibles en zone constructible, le souhait d'installer de l'habitat alternatif (Tiny House...), la volonté de permettre le changement de destination du bâti agricole et protéger du patrimoine (bâti...).

## 7. Organisations de plusieurs réunions publiques (par commune ou par secteur, générales ou thématiques)

- **Le 16 octobre 2019, présentation du diagnostic (plus de 100 personnes présentes) :** les points suivants ont été évoqués (liste non exhaustive)
  - Solde naturel
  - RLPi
  - Croissance ou privilégier le cadre de vie
  - Patrimoine
  - ....



Réunion de présentation du diagnostic

- **Les 5 octobre (aux Herbiers, environ 70 personnes présentes), 12 octobre (à Vendrennes, environ 60 personnes) et 13 octobre (à Saint-Mars-la-Réorthe, environ 45 personnes) 2021, présentation du PADD et du corpus réglementaire.** Compte tenu du contexte sanitaire lié à la COVID19, il n'a pas pu être organisé de réunion spécifique au PADD, les trois réunions ont

donc abordé le PADD et les outils règlementaires. Les points suivants ont été évoqués (liste non exhaustive) :

- Pôle de Pays Beaurepaire et Les Herbiers
- Développement du quartier de la gare des Herbiers
- Règlementation de la surélévation des bâtiments
- Bâtiments agricoles anciens non utilisés
- ...



Réunion de présentation du PADD et du règlement aux Herbiers le 05/10/2021



Réunion de présentation du PADD et du règlement à Vendrennes le 12/10/2021



Réunion de présentation du PADD et du règlement à Saint-Mars-la-Réorthe le 13/10/2021

## 8. Mise en place de la concertation : les « PLUS »

- **Atelier avec la population, le 20 février 2019** : plusieurs thèmes ont été abordés, 3/4 phrases de synthèse par thème.
- Patrimoine, Identité et Histoire :
    - o *Répertorier les lieux historiques*
    - o *Réhabiliter le bâti ancien des villages*
    - o *Garder nos identités communales tout en mutualisant les gros projets*
  - Economie :
    - o *Préserver et développer l'attractivité économique du territoire et attirer des entreprises dans les nouvelles technologies en offrant notamment un parcours logement qui permette l'accueil de nouvelles populations nécessaires aux emplois non pourvus et à pourvoir*
    - o *Il manque une idée mobilisatrice qui dynamiserait le territoire : par exemple l'autonomie énergétique du territoire*
    - o *Profiter de l'opportunité liée aux compensations agricoles pour transformer l'économie agricole : un monde agricole important sur le territoire (identité du territoire)*
    - o *Concilier le développement économique périphérique tout en préservant les centres bourgs*
  - Mixité et lien social :
    - o *Comment le PLUi-H peut-il favoriser le maintien en centre-ville, les anciens, les personnes handicapées, les personnes défavorisées, création de « maison de quartier »*
    - o *Comment l'architecture peut-elle favoriser le lien social ?*
    - o *Que peut faire le PLUi-H pour maîtriser la désertification médicale ?*
  - Paysage et Environnement :
    - o *Optimiser les surfaces et aller vers plus de verticalité, moins de parking, plus d'usage, sobriété des besoins*
    - o *Plus de sobriété énergétique : beaucoup de consommations inutiles, rapprochons la production d'énergie des lieux de consommation, 8% c'est insuffisant*
    - o *Préserver les paysages : ne pas tout transformer, remettre du vert et utiliser les paysages pour s'adapter au réchauffement climatique (l'adaptation au réchauffement climatique passera par les paysages)*
  - Urbanisation et Architecture :
    - o *Sauvegarder les zones et les surfaces agricoles : donc habitat vertical dans le centre-ville des Herbiers (intérieur rocade)*
    - o *Remplir les dents creuses dans les villages*
    - o *Faire appel à un cabinet d'architecte afin de définir une typologie spécifique d'architecture suivant la commune (pour garder l'identité communale)*
  - Mobilité et Déplacements :
    - o *Développer les transports doux sécurisés, les infrastructures*
    - o *Développer les déplacements intercommunaux et communaux + les grandes villes (bus et ferroviaire)*
    - o *Penser la mobilité en intégrant la composante lien social et accessibilité pour tous*



- **Atelier avec les enfants, le 27 février 2019** : leurs lieux préférés sur un support de carte postale



Quelques lieux préférés des enfants : l'étang de la Coussaie à Beaurepaire, le city stade à Beaurepaire, le parc du Landreau aux Herbiers, la piscine aux Herbiers, la tour des arts aux Herbiers, la salle de sport à Beaurepaire, l'école à St Paul en Pareds, la salle de sport et le stade à Vendrennes, le Puy du Fou, le bois des Jarries, etc.

Plusieurs ateliers avec les acteurs du territoire :

- **Atelier « déplacements/mobilité », le 8 janvier 2019** : ont été évoqués *les atouts ou faiblesses d'aujourd'hui et les problématiques ou enjeux principaux pour demain*, quelques phrases de synthèse par thème.
- La planification urbaine et les mobilités : proximités et éloignement  
**Aujourd'hui...**
    - o (-) Aujourd'hui, éloignement des services, commerces, travail. Désertification des bourgs au niveau des commerces, transformation en locatif. Manque de liaisons douces et de transport urbain.
    - o (+) Attractivité économique qui dynamise notre territoire. Solidarité par notre culture associative**Demain...**
    - o Développer pistes cyclables et piétonnes accessibles à tous sur la liaison communale et intercommunale. Envisager un transport mini bus avec chauffeur (tarif bas). Favoriser l'électrique. Redynamiser les centres bourgs par le développement des commerces ayant des loyers modérés.
  - Structuration des infrastructures routières : caractérisation du réseau (qualitatif et quantitatif)  
**Aujourd'hui...**
    - o (-) Des chemins agricoles en mauvais état ou inexistant.
    - o (-) Contournement communes non fini, surtout Les Herbiers.
    - o (-) Convois exceptionnels qui sont dangereux et qui ne circulent pas toujours à des horaires adéquats.
    - o (+) Les deux sorties de l'autoroute Les Herbiers, la Verrie sont un bon attrait.
    - o (+) Une bonne desserte entre chaque commune.**Demain...**
    - o Continuer à faciliter l'accès aux ZAE sur toutes les communes de la CdC.
    - o Avoir des voies correctes entre communes sans passer par Les Herbiers.
    - o Faire aboutir les différents contournements.
  - Les déplacements doux : de l'échelle du bourg aux grands réseaux de randonnée  
**Aujourd'hui...**
    - o Réseau de pistes discontinu et peu cohérent. Utilisation pour le loisir mais pas au quotidien.**Demain...**
    - o Il faudrait un réseau cohérent et continu intercommunal, entre les communes et les intercommunales, répondant aux problématiques économiques, d'habitat, de handicap, de travail...Il ne doit pas y avoir qu'une convergence vers Les Herbiers pour éviter le phénomène de concentration.
  - Les alternatives à la voiture : transports en commun, réseau ferroviaire...  
**Aujourd'hui...**
    - o (+) Bonne desserte en transport scolaire. Lignes régulières transversales, infrastructures existantes (parc...)
    - o (-) Manque ligne ferroviaire. Manque en matière de fréquence de ligne régulière, manque transport en commun intracommunautaire. Manque de visibilité de l'offre (ensemble des offres non centralisées)



**Demain...**

- Comment collecter l'information pour adapter les moyens à la diversité des besoins (guichet unique).
- Enjeu principal : Favoriser les transports en commun, modification des comportements.

- Le covoiturage, bornes électriques, numérique : des outils pour préparer la transition énergétique

**Aujourd'hui...**

- Il y a un nombre important d'aires de covoiturage, un schéma de mobilité à actualiser, des pôles économiques concentrés qui favorisent le covoiturage mais il manque des outils pour organiser la mobilité.
- Le schéma de déplacement électrique n'est pas adapté aux besoins.
- Il existe encore des zones blanches en téléphonie mais il y a des installations en cours.

**Demain...**

- Il y a Ovestgo pour le covoiturage (covoiturage dynamique).
- Il faudra relancer les subventions pour l'achat de vélos/trottinettes électriques et avancer sur le développement des liaisons douces sécurisées.
- Voir pour un partenariat avec un constructeur automobile pour développer les véhicules électriques en libre-service.

- La gestion des flux liés au tourisme : quelles cohabitations

**Aujourd'hui...**

- Beaucoup de véhicules sur les routes liés à l'économie et au tourisme engendrant des problèmes de sécurité.
- Flux important en saison estivale autour du Puy du Fou, provoquant des bouchons dans le centre des Epesses et sur la RD de Chambretau, même si la situation s'est améliorée. Poursuivre les aménagements autour du site.
- Peu ou pas de transport en commun, pour le tourisme, l'économie.

**Demain...**

- Aires de covoiturage fonctionnent bien. Il faut les développer, ainsi que les aires de campings cars. Il faut développer aussi les pistes cyclables.
- Poursuivre les aménagements autour du Puy du Fou, le développement des aires de covoiturage et de campings cars, le maillage des pistes cyclables existant et à faire renaître (lancer les études de réouverture de la ligne de chemin de fer Les Herbiers-Cholet) en alternative au réseau routier.

- **Atelier « économie », le 8 janvier 2019** : ont été évoqués *les atouts ou faiblesses d'aujourd'hui et les problématiques ou enjeux principaux pour demain*, quelques phrases de synthèse par thème.

- Histoire de l'activité économique sur le territoire, Typologies d'activité (commerce, artisanat, industrie, agriculture, ...) présentes aujourd'hui, Dynamique économique (création d'entreprises, installations sur le territoire, besoins en foncier...)

**Aujourd'hui...**

- Dynamisme économique fort, entreprises familiales, innovantes, toutes des fleurons dans leur activité propre.

**Demain...**

- Manque de main d'œuvre, de logements locatifs.
- Manque de foncier pour création de nouvelles zones industrielles.

- Organisation territoriale selon les typologies, Déploiement et le positionnement des zones d'activités, Accès, les flux engendrés

**Aujourd'hui...**

- (+) autoroute, activité économique actuelle, cohérence d'implantation des zones. Nombre de zones important, arrivée de nouvelles entreprises. Chaque commune a aussi sa ou ses zones artisanales, activité commerciale périphérique suffisante.
  - (-) migration d'entreprises locales avec des zones anciennes à requalifier, infrastructures routières insuffisantes entre la RD160 et l'autoroute à l'ouest des Herbiers. L'attractivité commerciale du centre-ville et des centre bourgs, à maintenir et à accompagner : comment l'urbanisme peut intervenir ?
- Demain...**
- Infrastructures routières.
  - Développement de zones pour l'industrie à l'ouest des Herbiers mais aussi réfléchir à développer un secteur tertiaire d'accompagnement à l'industrie.
- Emploi, main d'œuvre, recrutement, Formation, Aide à la création d'entreprise
- Aujourd'hui...**
- Territoire dynamique sur le plan économique avec beaucoup d'emplois et beaucoup de formations (écoles, centre de formation), mais un décalage entre l'offre et la demande avec des problématiques de logements et de déplacements.
  - Difficulté de recrutements pour les employeurs et des freins liés à l'apprentissage et aux stages.
- Demain...**
- Besoin de formations spécifiques (apprentissage ou métiers) ou formations supérieures.
  - Besoin d'identifier des solutions ou facilités pour le logement et le déplacement.
- Parcours d'entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises...), Nouveaux espaces de travail (tiers lieux, coworking...)
- Aujourd'hui...**
- Il existe une offre diversifiée de locaux (green Tech, zone économique, espace co-working, Vendéopôle, ateliers relai...) mais insuffisante et inadaptée en fonction de certaines demandes (création et développement).
  - Locaux commerciaux disponibles mais (ou difficilement) inaccessibles au niveau des loyers.
  - Il existe des interlocuteurs connus et reconnus pour les porteurs de projet et les élus : c'est le service économique de la CdC.
- Demain...**
- Augmenter l'offre d'ateliers relai.
  - Créer de nouveaux concepts (Fablab, tiers lieu, atelier partagé pour les métiers d'arts...).
  - Mise en place de loyer progressif (la collectivité doit être propriétaire).
- Commerce de proximité, grandes surfaces, galeries marchandes... Lien avec l'animation des cœurs de bourg, la mobilité, circuits courts, vente directe, marchés...
- Aujourd'hui...**
- Activité commerciale de bourg dynamique mais fragile.
- Demain...**
- Accompagner les acteurs du commerce local.
  - Faut-il stopper le développement des zones commerciales en périphérie ?
- Vécu des documents d'urbanisme, les attentes en la matière. Intégration paysagère et environnementale des activités sur le territoire
- Aujourd'hui...**
- Attention aux contraintes qui limitent le développement (loi Barnier)

- Avant, les entreprises avaient des services de ramassage de son personnel : à encourager pour limiter les besoins de parkings.

#### **Demain...**

- Souhait de sectorisation des zones : artisanales, industrielles et entreprises très importantes en dehors des zones d'habitations : autoroute, grand axe...
- Implantation avec accès par l'arrière sur grands axes, viabilisation à la demande selon le besoin de l'entreprise.
- Qualité paysagère des zones, avec des noues pour limiter l'imperméabilisation et les besoins de bassins d'orage.

- **Atelier « équipement », le 19 décembre 2018** : ont été évoqués *les atouts ou faiblesses d'aujourd'hui et les problématiques ou enjeux principaux pour demain*, quelques phrases de synthèse par thème.

- Les équipements scolaires et périscolaires

- Baisse de natalité
- Vieillesse des assistantes maternelles
- Demande d'écoles publiques dans les petites communes
- Bonne offre d'écoles, collèges, lycées
- Problème de flux devant les écoles, incivilités : stationnements gênants
- Bâtiments scolaires : voir leur intégration paysagère dans la limite du raisonnable

- Les équipements sportifs

- Mise à jour de l'audit des équipements sportifs (infrastructures) et de leurs utilisations, effectifs et d'où viennent les pratiquants
- Mutualisation des salles et terrains pour éviter la sous-utilisation dans certaines communes et la sur-utilisation aux Herbiers
- Besoin foncier pour de nouveaux équipements, complexe intercommunal et terrain de sport mécanique

- Les équipements liés à la santé, à l'aide sociale

- Existant important en matière de santé, même s'il y a des manques : médecins généralistes et peut être ambulants, un hôpital local et de jour ainsi que pour les troubles cognitifs et personnes désorientées
- Manque de formation pour l'aide à domicile pour la qualité des services
- Places disponibles dans certaines MARPA, peut-être à réorienter

- Les équipements culturels et socio-culturels

- Chaque commune dispose d'équipements bien dimensionnés (projet aux Epresses, type Nymphéas)
- Les Herbiers : manque une salle polyvalente de taille intermédiaire (4 à 500 places), d'une salle de spectacle à destination des associations
- Au niveau intercommunal, une médiathèque en réseau est à positionner sur le territoire

- Les équipements administratifs

- Globalement, des bâtiments administratifs fonctionnels, adaptés aux besoins actuels. Le regroupement des services intercommunaux et communaux facilite les échanges
- Par contre, les bâtiments culturels demandent un gros investissement et une réflexion globale
- Il faudrait réfléchir globalement à un concept de « marché » centre de vie

- **Atelier « tourisme », le 23 janvier 2019** : ont été évoqués *les atouts ou faiblesses d'aujourd'hui et les problématiques ou enjeux principaux pour demain*, quelques phrases de synthèse par thème.

- L'offre en hébergement / restauration, est-elle suffisante à l'intérieur du territoire ? Est-ce que les visiteurs doivent trouver des structures à l'extérieur du territoire pour satisfaire leurs besoins ?

**Aujourd'hui...**

- Offre des 2/3 d'hébergements par le Puy du Fou, variée sur le territoire
- Manque de signalisation urbaine et rurale
- Restauration en déficit sur le territoire de St Mars, Les Epesses
- Communication sur l'évènementiel (tour Eiffel, billard...)

**Demain...**

- Allonger toute l'activité touristique sur le territoire, pour un remplissage plus important, idem pour la restauration
- Restauration : prévoir des ouvertures à la semaine et week-end
- Gestion des déchets pour les touristes, car les bennes des hôtels se remplissent très vite
- Manque d'hébergement en général pour les salariés (baux précaires par exemple)
- Projet sur Les Herbiers pour accueil des salariés (studios, petits appartements)
- Projet expérimental, 37 lofts dans ancienne usine (fin février)

- Quels sont les sites principaux du tourisme historique et culturel ? Besoins spécifiques ou manques connus ? Quelles sont les périodes de l'année les plus touristiques ? Quels développements souhaités ?

**Aujourd'hui...**

- Grâce à la locomotive Puy du Fou, le pays des Herbiers est devenu une destination touristique reconnue et au-delà du Puy du Fou, le territoire dispose d'un patrimoine riche et diversifié mais insuffisamment mis en valeur

**Demain...**

- Il conviendra de développer et poursuivre la mise en valeur des différents sites et accompagner la mise en réseau (église et ses trésors, château, partenariat privé ?), le petit patrimoine, les jardins
- Le développement des transports en commun et la réouverture de la ligne ferroviaire Cholet/Les Herbiers sont des enjeux de demain
- Développer les animations, visites guidées et promenades contées, diurnes et nocturnes, cinéma de plein air

- Quels sont les sites principaux du tourisme naturel et sportif ? Besoins spécifiques ou manques connus ? Quelles sont les périodes de l'année les plus attractives ? Quels développements souhaités ?

**Aujourd'hui...**

Atouts :

- Richesse de sites naturels : quantitatifs et qualitatifs
- Réseau de bénévoles riche : entretien, animation (Ekide, randonnée...)
- Le Puy du Fou, moteur touristique et valorisation de l'environnement : fauconnerie

Faiblesses :

- La signalétique
- La communication à renforcer pour les locaux et les extérieurs
- Structures sous dimensionnées pour les grands évènements

**Demain...**

- Développer le tourisme de nature
- Arriver à toucher les adolescents et les jeunes adultes
- Développer l'avant et l'après saison

- Les produits locaux, les manifestations représentent-ils un attrait touristique et de loisirs supplémentaires ? Besoins spécifiques ou manques connus ? Quelles sont les périodes de l'année les plus attractives ? Quels développements souhaités ?

#### **Aujourd'hui...**

- o Nous avons des producteurs et des produits locaux, visites d'entreprises et de producteurs. Des communes (cité de caractère), sites Puy du Fou, autres, passage littoral
- o Nous n'avons pas de synergie dans la communication, forte économie à l'année, les commerces n'ouvrent pas l'été ou peu

#### **Demain...**

- o Renforcer avec les partenaires, renforcer la communication
- o Répertorier les producteurs, les artisans d'arts (cartographie des acteurs locaux)

- **Atelier « habitat », le 30 septembre 2020** : plusieurs thèmes ont été évoqués, quelques phrases de synthèse par thème.

#### **Parc privé**

- La production de logements
  - o Construire davantage à taille égale de terrain : réfléchir à la disposition des constructions sur les parcelles et mobiliser davantage le levier du collectif ou des maisons individuelles à étages, notamment aux Herbiers
  - o Conduire une stratégie pour l'identification et la mobilisation du foncier
- L'accession sociale à la propriété
  - o Maintenir les primes à la construction déjà mises en place
  - o Conduire une stratégie de maîtrise du coût du foncier pour les primo accédants
- La qualité des logements anciens
  - o Continuer de mettre l'accent sur la rénovation énergétique et l'adaptation des logements
  - o Mettre l'accent sur la qualité des rénovations, notamment pour les bâtiments en pierre
  - o Maintenir l'OPAH
  - o Etudier la mise en place d'une ORT
- La qualité des logements neufs
  - o Laisser davantage de liberté quant aux innovations dans la construction neuve, tout en prenant en compte l'environnement dans lequel s'inscrit la construction
  - o Jouer davantage sur les OAP ou les règlements de lotissements en ce qui concerne l'aspect des constructions plutôt que sur le règlement du PLU qui serait plus pertinent sur la disposition du bâti sur la parcelle
  - o Réfléchir à la mise en place d'opérations innovantes à petite échelle
- Le foncier
  - o Construire une stratégie foncière pour étudier la manière dont la collectivité peut mobiliser du foncier pour des opérations d'habitat
  - o Mobiliser le foncier « morcelé » et communiquer auprès des propriétaires concernés
  - o Réfléchir à la mise en place d'une OAP « Cœur de Bourg » aux Herbiers pour étudier les possibilités et la cohérence d'aménagement des sites disponibles
- Le marché locatif privé
  - o Renforcer la construction de logements locatifs privés et meublés à loyer maîtrisé
  - o Inciter les propriétaires de biens à (re)mettre leurs logements sur le marché de la location « classique » plutôt que sur le marché de la location touristique

**Parc social**

- La construction
  - o Accroître l'offre de logements sociaux en particulier les PLAI et les petits logements
  - o Accompagner les projets de logements sociaux sur l'existant (acquisition-amélioration, démolition-construction)
- La stratégie foncière
  - o Réfléchir à passer d'une compétence communale à une compétence communautaire sur le foncier
  - o Une étude foncière qui permettra une vision prospective du développement territorial sans risque pour une éventuelle spéculation foncière et immobilière
- La rénovation
  - o Cibler les projets de logements sociaux et/ou communaux qui méritent une aide
  - o Permettre une mise en gestion locative des logements communaux et/ou les intégrer pour les logements d'urgence
  - o Un dialogue plus régulier avec les bailleurs sociaux
- La gestion de la demande sociale
  - o Faire connaître le PPG et connaître davantage le profil des demandeurs
  - o Mettre la CIL à la taille de la CCPH qui pourra être précédée par des réunions entre les partenaires
- L'accession sociale
  - o Poursuivre les aides à l'accession sociale
  - o Permettre le montage de PSLA dans les communes pôles et en particulier aux Herbiers

**Publics spécifiques**

- Les jeunes
  - o Etoffer et diversifier l'offre d'hébergement des jeunes
  - o Conduire une stratégie de sensibilisation et de communication auprès des ménages
  - o Faire converger les différentes structures œuvrant dans le parcours professionnel et dans l'hébergement des jeunes pour consolider un fonctionnement en réseau des acteurs
  - o Travailler en partenariat avec les entreprises qui recrutent des jeunes sur le territoire
  - o Articuler offre d'hébergement et besoins en termes de mobilité
- Les saisonniers
  - o Conforter un réseau d'acteurs comportant les collectivités, les structures partenaires et les entreprises pour faire face au décalage entre offre et demande d'hébergement saisonnier
  - o Envisager des solutions innovantes et adaptées de développement d'une offre adaptée
- Les personnes âgées
  - o Rendre possible les initiatives privées sur le territoire en fonction de la taille des communes et de l'existence des services
  - o Maintenir les dispositifs de maintien au domicile, y compris les aides apportées dans le cadre de l'OPAH
  - o Réhabiliter les anciens logements « foyer soleil » afin qu'ils répondent au mieux aux enjeux énergétiques, ainsi qu'aux besoins des personnes âgées
  - o Evaluer la pertinence de réaliser une nouvelle résidence sur le territoire, permettant d'accompagner les besoins des ménages modestes

- Intégrer dans les solutions d'hébergement des critères de mutualisation des services, telles que les salles communes, les laveries, etc
- Les personnes en situation d'handicap
  - Conforter le réseau d'acteurs œuvrant sur la problématique des personnes en situation d'handicap
  - Maintenir les dispositifs de maintien au domicile, y compris les aides apportées dans le cadre de l'OPAH
  - Mieux connaître les besoins de ce public spécifique
  - Sensibiliser les ménages sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement disponibles sur le territoire
- Les personnes vulnérables
  - Conforter le réseau partenarial pour mieux accompagner les situations d'urgence et d'hébergement temporaire
- Les gens du voyage
  - Déterminer les besoins d'aménagement du ou des terrains familiaux sur le territoire intercommunal pour identifier le site le plus adapté et l'aménager
  - Mettre en place un dispositif de veille foncière afin d'éviter les installations illicites sur des terrains non constructibles
- **Atelier « habitat », le 25 mai 2021** : Les participants ont été répartis en deux groupes et ont été invités à débattre des propositions d'actions présentées.
  - **Groupe 1 : Parc privé**
    - Action 1 : Construire une stratégie foncière
    - Action 2 : Accompagner les opérations exemplaires et/ou en renouvellement urbain
    - Action 3 : Aider à l'accession sociale à la propriété
    - Action 4 : Mettre en place des dispositifs de rénovation et d'adaptation des logements en lien avec la revitalisation des centres-bourgs et centres villes
    - Action 5 : Sortir les logements de la vacance structurelle
    - Action 6 : Lutter contre le mal-logement
    - Action 11 : Consolider les partenariats et améliorer la communication pour la bonne mise en œuvre des objectifs du POA
    - Action 12 : Renforcer la gouvernance et les outils pour faire vivre la politique de l'habitat
  - **Groupe 2 : Parc social et publics spécifiques**
    - Action 1 : Construire une stratégie foncière
    - Action 2 : Accompagner les opérations exemplaires et/ou en renouvellement urbain
    - Action 4 : Mettre en place des dispositifs de rénovation et d'adaptation des logements en lien avec la revitalisation des centres-bourgs et des centres villes
    - Action 7 : Faciliter l'accès à une offre en logement et en hébergement suffisante pour les jeunes, les saisonniers et les jeunes travailleurs
    - Action 8 : Répondre aux besoins d'adaptation et de logements adaptés pour les
    - Action 9 : Garantir un accès au logement aux personnes modestes
    - Action 10 : Répondre de manière adaptée aux besoins en logement des ménages en situation de handicap
    - La thématique des gens du voyage
    - Action 11 : Consolider les partenariats et améliorer la communication pour la bonne mise en œuvre des objectifs du POA
    - Action 12 : Renforcer la gouvernance et les outils pour faire vivre la politique de l'habitat

- **Enquête « consommateurs »** : l'enquête a consisté à interroger par téléphone un échantillon de 300 ménages représentatifs du territoire de la Communauté de communes du Pays des Herbiers et de sa zone de chalandise. Elle s'est déroulée du lundi 19 octobre au samedi 24 octobre 2020. La méthodologie d'enquête respecte les quotas par secteur d'habitation et la répartition de la population par âge.
  
- **Enquête « commerçants »** : l'enquête auprès des commerçants de la Communauté de communes du Pays des Herbiers s'est construite autour des thématiques suivantes :
  - L'activité et le local ;
  - L'innovation et l'investissement ;
  - L'attractivité et l'image du centre-ville des Herbiers ;
  - Les actions prioritaires à mettre en place.

L'administration du questionnaire a été réalisée au cours d'une période d'un mois, allant du 6 octobre au 5 novembre 2020.

- **Atelier « commerce », le 1<sup>er</sup> septembre 2021** : ont été évoqués *les nouveaux modes de consommation et les enjeux principaux pour le commerce de demain*. L'atelier était à destination des commerçants du Pays des Herbiers et était animé par le Cabinet Lestoux et Associés.
  - Un projet au cœur d'un changement de modèle commercial
    - Le décrochage quantitatif
    - La croissance du hors magasin
    - Des marchés bis
    - Les nouveaux modes de consommation
    - Les nouveaux temps sociaux
  - L'analyse de la consommation et des consommateurs
  - Le bilan du commerce
  - Le bilan du centre-ville des Herbiers et des centres-bourgs
  - Le bilan et les enjeux stratégiques
  - La stratégie d'aménagement commercial
  - Le plan d'action commerce



Atelier participatif avec les commerçants du territoire le 01/09/2021



- **Ateliers « agriculture », les 3 avril 2019, 5 avril 2019, 19 avril 2019, 23 avril 2019, 24 avril 2019 et 29 avril 2019** : dans chaque commune, les représentants agricoles locaux se sont réunis pour déterminer les enjeux des terres agricoles situées autour des bourgs. Ensuite, une restitution a été organisée par la Chambre d'agriculture aux élus municipaux.
  
- **Rencontre avec les agriculteurs, le 26 janvier 2022** : présentation des nouvelles zones d'urbanisation envisagées ainsi que le règlement écrit aux représentants locaux des agriculteurs et de la Chambre d'agriculture.
  
- **Rencontre avec certains professionnels du bâtiment, le 18 mai 2021** : présentation du projet de règlement écrit à certains architectes, maître d'œuvre et constructeurs locaux.

## LE BILAN DE LA CONCERTATION

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire par divers moyens :

- Réunions publiques,
- Réseaux sociaux,
- Exposition permanente et itinérante,
- Sites Internet,
- Bulletins intercommunaux et communaux,
- ...

La démarche de concertation a été réalisée en toute transparence et en tenant compte des modalités minimales définies lors de la prescription. La situation sanitaire liée à la COVID19 n'a pas eu trop d'incidence sur l'organisation de la concertation qui s'est adaptée (réunions publiques communes de présentation du PADD et de la phase règlementaire, réunions en visioconférence avec les personnes publiques associées...).

L'implication des habitants et des acteurs locaux à travers les différentes rencontres a permis de recueillir leurs avis et remarques. Hormis les interventions lors des réunions publiques, les remarques des administrés se sont traduites par des courriers adressés à la Communauté de communes ou aux communes. Les courriers portaient majoritairement sur des demandes de modification de zonage avec le passage de terrains actuellement non constructibles en zone constructible, le souhait d'installer de l'habitat alternatif (Tiny House...), la volonté de permettre le changement de destination du bâti agricole et protéger du patrimoine (bâti...). Chaque cas a été examiné par les comités de suivi communaux.

Les ateliers avec les acteurs du territoire, notamment sur le volet « habitat » du PLUiH, ont apporté de la technicité et de l'expertise. Ces rencontres, très appréciées, ont permis de créer et d'articuler un réseau d'experts locaux notamment, les bailleurs sociaux, les promoteurs, les constructeurs, les agents immobiliers, des notaires, des partenaires institutionnels (Etat, Département...), les élus et les services.

Par ailleurs, l'association étroite des personnes publiques associées a également été un gage de qualité pour la réalisation du document, dans un contexte d'évolution législative permanent.

Cette concertation a également contribué à :

- mieux faire connaître l'intercommunalité auprès des administrés et à consolider les liens entre l'ensemble des élus communaux (et les services) grâce à la charte de gouvernance ;
- la tenue d'un second débat sur le PADD, rendu nécessaire pour tenir compte des avis et adapter le projet.

En conclusion, ce premier PLUiH, qui traduit le projet de territoire 2018-2027, a permis de concilier les enjeux d'aménagement de l'espace, de gestion économe du foncier, de densité et de nouvelles formes urbaines. De plus, l'expertise développée lors des précédents PLH volontaires et l'élaboration concomitante du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ont renforcé l'articulation entre les volets du PLUiH : volet « urbanisme » et volet « habitat ».

---

## L'ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)

---

A plusieurs étapes de la procédure, la concertation s'est aussi déroulée avec les personnes publiques associées et consultées définies aux articles L132-7 et suivants du Code de l'urbanisme.

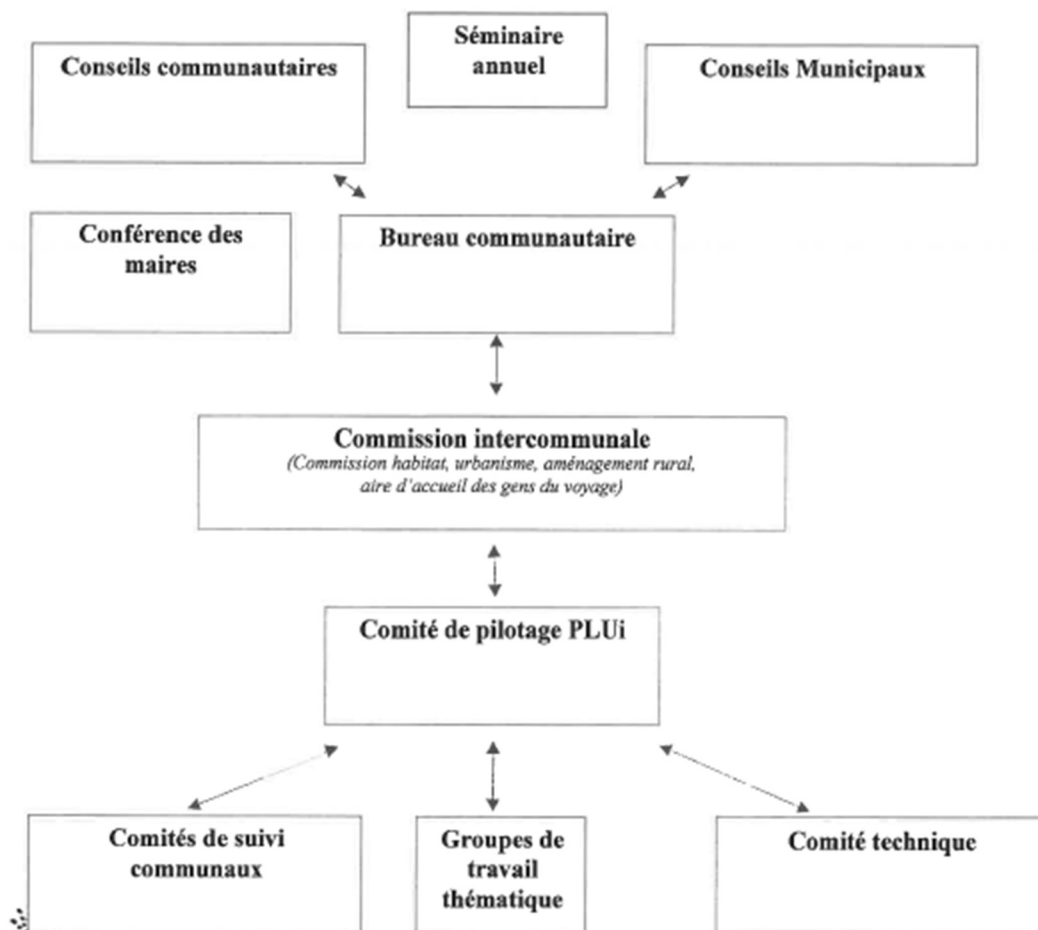
- **Diagnostic (volet urbanisme) – le 16 octobre 2019 à 14H30** : 21 personnes étaient présentes à cette séance. Les interventions ont notamment concerné (liste non exhaustive) :
  - La pollution de l'eau ;
  - Le volet forestier ;
  - Les haies ;
  - Le lien avec le PCAET en cours d'élaboration ;
  - Les énergies renouvelables ;
  - Les enjeux agricoles ;
  - La revitalisation des centres bourgs ;
  - Le développement du Puy du Fou ;
  - ...
  
- **Diagnostic (volet habitat) – le 2 octobre 2019 à 14H30** : 21 personnes étaient présentes à cette séance. Les interventions ont notamment concerné (liste non exhaustive) :
  - L'hébergement touristique en lien avec les saisonniers du Puy du Fou ;
  - Les dispositifs de réhabilitation du parc privé ;
  - Les logements innovants ;
  - Le potentiel foncier et la stratégie foncière ;
  - ...
  
- **Projet de développement et d'aménagement durables – le 3 mars 2021 à 10H00 (en visioconférence)** : 16 personnes étaient présentes à cette séance. Les interventions ont notamment concerné (liste non exhaustive) :
  - La stratégie à long terme du Puy du Fou et le développement de la ligne ferroviaire Cholet-Puy du Fou-Les Herbiers ;
  - Les énergies renouvelables ;
  - L'architecture et le patrimoine ;
  - L'économie d'espace ;
  - Le logement locatif social ;
  - La défense incendie ;
  - Les distances de réciprocité agricoles ;
  - La mixité des fonctions en centres villes ;
  - ...
  
- **Programme d'orientations et d'actions (orientations) – le 11 mars 2021 à 14H00 (en visioconférence)** : 14 personnes étaient présentes à cette séance. Les interventions ont notamment concerné (liste non exhaustive) :
  - Les saisonniers ;
  - Les opérations environnementales, mixtes et innovantes ;
  - Stratégie foncière ;
  - Soutenir l'accession sociale à la propriété ;
  - Amplifier la rénovation énergétique ;
  - L'habitat indigne ;

- L'offre AirBnB ;
  - Consolider les dispositifs d'observation ;
  - Renforcer la production de logements sociaux (Les Herbiers) ;
  - ...
- **Programme d'orientations et d'actions (actions) – le 7 juillet 2021 à 10H00** : 16 personnes étaient présentes à cette séance. Les interventions ont notamment concerné (liste non exhaustive) :
- Compléter le POA avec les aides manquantes ;
  - Conditionner certaines primes (PSLA, BRS...) ;
  - Continuer les dispositifs en place concernant la rénovation énergétique (OPAH, PTREH) ;
  - ...
- **Outils règlementaires – le 7 juillet 2021 à 14H00** : 12 personnes étaient présentes à cette séance. Les interventions ont notamment concerné (liste non exhaustive) :
- Remise en question de certains villages ;
  - Identification de toutes les granges pour les changements de destination ;
  - Préciser le projet de développement du Puy du Fou ;
  - ...

## LA COLLABORATION AVEC LES COMMUNES MEMBRES DE LA CCPH

Une charte de gouvernance a été annexée à la délibération de prescription du PLUIH. Cette charte prévoyait un certain nombre d'instances de collaboration.

### III - Les instances de collaboration :



Le bureau communautaire et le comité de pilotage du PLUIH comportaient les mêmes participants (la présidente de la CCPH et les 8 vices présidents).

La commission intercommunale a été tenue informée régulièrement de l'avancée du PLUIH.

Les comités techniques se sont réunis au fil de la procédure, compte tenu du contexte sanitaire lié au COVID19, de nombreuses réunions se sont déroulées en visioconférence. Des points spécifiques ont eu lieu avec les services de l'Etat notamment la DREAL et la DDTM85.

Les principales étapes de la collaboration entre les communes et la Communauté de communes du Pays des Herbiers sont les suivantes :

<b>OBJET DE LA REUNION</b>	<b>DATE</b>	<b>HEURE</b>	<b>PARTICIPANTS</b>
1 réunion de lancement avec les conseillers municipaux	10/10/2018	18H30	<b>Ensemble des élus municipaux des 8 communes</b>
1 atelier d'auto-évaluation avec les élus communautaires "Notre territoire, notre vécu"	14/11/2018	14H30	<b>Comités de suivi communaux</b>
<b>ateliers/rencontres avec les élus LES EPESES</b>	14/11/2018	9H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>ateliers/rencontres avec les élus VENDRENNES</b>	15/11/2018	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>ateliers/rencontres avec les élus SAINT PAUL EN PAREDS</b>	04/12/2018	14H30	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>ateliers/rencontres avec les élus SAINT MARS LA REORTHE</b>	11/12/2018	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>ateliers/rencontres avec les élus MESNARD LA BARTIERE</b>	18/12/2018	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>ateliers/rencontres avec les élus BEAUREPAIRE</b>	18/12/2018	14H30	<b>Comité de suivi communal</b>
1 atelier/rencontre thématique "Dynamiques de territoire" avec les acteurs locaux <b>Equipements</b>	19/12/2018	10H00	<b>Comités de suivi communaux + acteurs locaux</b>
<b>ateliers/rencontres avec les élus MOUCHAMPS</b>	19/12/2018	14H30	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>SPR et patrimoine - rencontre Saint-Paul-en-Pareds</b>	20/12/2018		<b>Comité de suivi communal</b>
<b>SPR et patrimoine - rencontre Mesnard-la-Barotière</b>	21/12/2018		<b>Comité de suivi communal</b>
<b>SPR et patrimoine - rencontre Les Epesses</b>	21/12/2018		<b>Comité de suivi communal</b>
<b>SPR et patrimoine - rencontre Beaurepaire</b>	21/12/2018		<b>Comité de suivi communal</b>
<b>SPR et patrimoine - rencontre Vendrennes</b>	21/12/2018		<b>Comité de suivi communal</b>
<b>SPR et patrimoine - rencontre Mouchamps</b>	07/01/2019		<b>Comité de suivi communal</b>
<b>SPR et patrimoine - rencontre Saint-Mars-la-Réorthe</b>	08/01/2019		<b>Comité de suivi communal</b>

1 atelier/rencontre thématique "Dynamiques de territoire" avec les acteurs locaux <b>Déplacements</b>	08/01/2019	14H30	<b>Comités de suivi communaux + acteurs locaux</b>
1 atelier/rencontre thématique "Dynamiques de territoire" avec les acteurs locaux <b>Economie et commerce</b>	08/01/2019	18H00	<b>Comités de suivi communaux + acteurs locaux</b>
1 atelier/rencontre thématique "Dynamiques de territoire" avec les acteurs locaux <b>Tourisme</b>	23/01/2019	10H00	<b>Comités de suivi communaux + acteurs locaux</b>
1 atelier/rencontre thématique "Dynamiques de territoire" avec les acteurs locaux <b>Puy du Fou</b>	23/01/2019	14H30	<b>Comité de suivi communal + membres du Puy du Fou</b>
<b>ateliers/rencontres avec les élus LES HERBIERS</b>	24/01/2019	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
1 atelier/rencontre thématique "Dynamiques de territoire" avec les acteurs locaux <b>Environnement et paysage, agriculture</b>	30/01/2019	14H30	<b>Comités de suivi communaux + acteurs locaux</b>
1 Atelier participatif <b>"identification des lieux par rapport aux valeurs paysagères"</b>	30/01/2019	18H00	<b>Comités de suivi communaux</b>
1 atelier habitat ( <b>lancement</b> )	06/02/2019	10H00	<b>Comités de suivi communaux</b>
1 atelier habitat ( <b>bilan PLH</b> )	06/02/2019	14H30	<b>Comités de suivi communaux + acteurs locaux</b>
<b>Diagnostic Agricole - Saint-Mars-la-Réorthe</b>	18/02/2019	13H30	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>Diagnostic Agricole - Les Epesses</b>	18/02/2019	16H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>Diagnostic Agricole - Vendrennes</b>	19/02/2019	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>Diagnostic Agricole - Mesnard-la-Barotière</b>	19/02/2019	13H30	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>Diagnostic Agricole - Beaurepaire</b>	19/02/2019	16H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>Diagnostic Agricole - Les Herbiers</b>	20/02/2019	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
1 atelier/rencontre thématique "Dynamiques de territoire" avec les acteurs locaux <b>Villages - hameaux</b>	20/02/2019	14H30	<b>Comités de suivi communaux</b>

1 Atelier participatif avec la population <b>"Notre territoire, notre vécu"</b>	20/02/2019	18H30	<b>Réunion publique</b>
<b>Diagnostic Agricole - Mouchamps</b>	21/02/2019	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>Diagnostic Agricole - Saint-Paul-en-Pareds</b>	25/02/2019	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
1 Atelier participatif avec les enfants et les jeunes <b>"A la découverte de notre territoire"</b>	27/02/2019	10H00	<b>Conseils Municipaux des Enfants</b>
1 atelier de caractérisation potentiels (dents creuses) <b>secteur 1 (Les Herbiers)</b>	27/02/2019	14H30	<b>Comité de suivi communal</b>
1 atelier de caractérisation potentiels (dents creuses) <b>secteur 2 (Beaurepaire, Mesnard-la-Barotière Mouchamps et Vendrennes)</b>	05/03/2019	14H30	<b>Comités de suivi communaux</b>
1 atelier de caractérisation potentiels <b>secteur 3 (Les Epesses, Saint-Mars-la-Réorthe et Saint-Paul-en-Pareds)</b>	05/03/2019	18H00	<b>Comités de suivi communaux</b>
réunion de présentation du diagnostic au COPIL <b>"Site Patrimonial Remarquable"</b>	06/03/2019	18H30	<b>COPIL/Bureau communautaire</b>
réunion de présentation du diagnostic au COPIL <b>"diagnostic agricole"</b>	27/03/2019	18H30	<b>COPIL/Bureau communautaire</b>
<b>Diagnostic Agricole - Mouchamps/Saint-Mars-La-Réorthe</b>	03/04/2019	14H00	<b>Comités de suivi communaux</b>
<b>Diagnostic Agricole - Les Herbiers</b>	05/04/2019	14H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>Diagnostic Agricole - Vendrennes</b>	05/04/2019	14H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>Diagnostic Agricole - Beaurepaire</b>	19/04/2019	16H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>Diagnostic Agricole - Mesnard-la-Barotière</b>	23/04/2019	11H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>Diagnostic Agricole - Les Epesses</b>	24/04/2019	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>PDA/petits patrimoines - Saint-Paul-en-Pareds</b>	03/05/2019	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>PDA/petits patrimoines - Vendrennes</b>	03/05/2019	14H00	<b>Comité de suivi communal</b>



<b>PDA/petits patrimoines - Beaurepaire</b>	03/05/2019	16H30	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>PDA/petits patrimoines - Saint-Mars-la-Réorthe</b>	06/05/2019	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>PDA/petits patrimoines - Mesnard-la-Barotière</b>	06/05/2019	16H30	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>PDA/petits patrimoines - Les Epesses</b>	14/05/2019	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>Diagnostic Agricole - Mouchamps</b>	29/05/2019	11H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>Diagnostic Agricole - Les Herbiers</b>	29/05/2019	15H30	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>SPR - rencontre Mouchamps + ABF</b>	28/05/2019	14H00	<b>Comité de suivi communal</b>
réunion de présentation du diagnostic au COPIL " <b>Habitat</b> "	05/06/2019	10H00	<b>COPIL/Bureau communautaire</b>
réunion de présentation du diagnostic au COPIL " <b>urbanisme et développement local</b> "	05/06/2019	14H00	<b>COPIL/Bureau communautaire</b>
réunion de présentation du diagnostic au COPIL " <b>paysage environnement</b> "	05/06/2019	17H00	<b>COPIL/Bureau communautaire</b>
1 atelier de caractérisation dents creuses + tâche urbaine <b>Les Herbiers</b>	24/06/2019	15H30	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>SPR - rencontre LES HERBIERS + ABF</b>	26/06/2019	14H30	<b>Comité de suivi communal</b>
1 réunion PPA <b>habitat</b> (diagnostic)	02/10/2019	14H30	<b>PPA</b>
Séminaire annuel - Présentation diagnostic	02/10/2019	18H30	<b>Ensemble des élus municipaux des 8 communes</b>
1 réunion PPA (diagnostic) tous lots confondus sauf habitat	16/10/2019	14H30	<b>PPA</b>
1 réunion publique restitution du diagnostic	16/10/2019	18H30	<b>Réunion publique</b>
Séminaire présentation de l'étude de <b>stratégie commerciale</b>	16/09/2020	14H00	<b>Comités de suivi communaux</b>
Présentation du <b>diagnostic</b> aux comités de suivi	23/09/2020	10H00	<b>Comités de suivi communaux</b>
Présentation du <b>SCoT</b> aux comités de suivi	23/09/2020	14H00	<b>Comités de suivi communaux</b>

Atelier <b>PADD</b> avec les comités de suivi	23/09/2020	17H00	<b>Comités de suivi communaux</b>
Atelier <b>Habitat</b> avec les comités de suivi et les partenaires	30/09/2020	14H30	<b>Comités de suivi communaux + acteurs locaux</b>
Présentation du <b>PADD</b> au COPIL (bureau communautaire)	21/10/2020	10H00	<b>COPIL/Bureau communautaire</b>
Arbitrage sur les <b>orientations du volet Habitat</b> au COPIL (bureau communautaire)	21/10/2020	14H30	<b>COPIL/Bureau communautaire</b>
Arbitrage sur les <b>orientations équipements / économie / tourisme</b> au COPIL (bureau communautaire)	21/10/2020	17H00	<b>COPIL/Bureau communautaire</b>
Arbitrage sur les <b>PADD équipements / économie / tourisme</b> au COPIL (bureau communautaire élargi aux adjoints à l'urbanisme)	25/11/2020	14H30	<b>COPIL/Bureau communautaire</b>
Présentation <b>diagnostic et scénario de stratégie commerciale</b> avec les comités de suivi	16/12/2020	14H00	<b>Comités de suivi communaux</b>
Arbitrage sur le PADD et sur les orientations équipements / économie / tourisme au COPIL	06/01/2021	15H30	<b>COPIL/Bureau communautaire</b>
Séminaire annuel - Présentation PADD	27/01/2021	18H30	<b>Ensemble des élus municipaux des 8 communes</b>
Débats PADD conseil de Beaurepaire	28/01/2021	20H00	<b>Conseil municipal</b>
Débats PADD conseil de Les Herbiers	01/02/2021	18H30	<b>Conseil municipal</b>
Débats PADD conseil de Vendrennes	02/02/2021	20H00	<b>Conseil municipal</b>
Débats PADD conseil de Saint-Mars-la-Réorthe	03/02/2021	19H00	<b>Conseil municipal</b>
Débats PADD conseil de Mesnard-la-Barotière	08/02/2021	20H00	<b>Conseil municipal</b>
Débats PADD conseil de Saint-Paul-en-Pareds	09/02/2021	19H00	<b>Conseil municipal</b>
Débats PADD conseil de Les Epesses	15/02/2021	19H00	<b>Conseil municipal</b>
Débats PADD conseil de Mouchamps	16/02/2021	19H00	<b>Conseil municipal</b>
<b>Tri des remarques issues des débats - COPIL</b>	17/02/2021	13H00	<b>COPIL/Bureau communautaire</b>
Débats PADD au <b>Conseil Communautaire</b>	17/02/2021	18H30	<b>Conseil Communautaire</b>

1 réunion <b>PPA</b> (PADD)	03/03/2021	10H00	<b>PPA</b>
1 réunion <b>PPA habitat</b> (DO)	11/03/2021	14H00	<b>PPA</b>
<b>Stratégie commerciale - présentation de la feuille de route - COPIL</b>	07/04/2021	17H00	<b>Comités de suivi communaux</b>
réunion zonage/règlement <b>RZ 1</b> généralités	03/03/2021	14H00	<b>Comités de suivi communaux</b>
réunion zonage/règlement <b>RZ 2</b> zones U et AU	03/03/2021	17H00	<b>Comités de suivi communaux</b>
réunion zonage/règlement <b>RZ 3</b> dispositions communes (stationnement, clôtures, OAP...)	17/03/2021	10H00	<b>Comités de suivi communaux</b>
réunion zonage/règlement <b>RZ 4</b> zones A et N + STECAL (délimitations et règles)	17/03/2021	14H00	<b>Comités de suivi communaux</b>
1 réunion par commune (calages...) <b><u>BEAUREPAIRE</u></b>	29/03/2021	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
1 réunion par commune (calages...) <b><u>MESNARD-LA-BAROTIERE</u></b>	29/03/2021	14H00	<b>Comité de suivi communal</b>
1 réunion par commune (calages...) <b><u>MOUCHAMPS</u></b>	30/03/2021	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
1 réunion par commune (calages...) <b><u>SAINT-PAUL-EN-PAREDS</u></b>	30/03/2021	14H00	<b>Comité de suivi communal</b>
1 réunion par commune (calages...) <b><u>VENDRENNES</u></b>	30/03/2021	16H30	<b>Comité de suivi communal</b>
1 réunion par commune (calages...) <b><u>LES HERBIERS</u></b>	07/04/2021	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>Stratégie commerciale - présentation de la feuille de route - COPIL</b>	07/04/2021	17H00	<b>Comités de suivi communaux</b>
1 réunion par commune (calages...) <b><u>SAINT-MARS-LA-REORTHE</u></b>	08/04/2021	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
1 réunion par commune (calages...) <b><u>LES EPESES</u></b>	08/04/2021	14H00	<b>Comité de suivi communal</b>
réunion zonage/règlement <b>RZ 5</b> OAP thématiques	14/04/2021	10H00	<b>Comités de suivi communaux</b>
1 réunion par commune (calages...) <b><u>LES HERBIERS</u></b>	14/04/2021	14H30	<b>Comité de suivi communal</b>
1 réunion par commune (calages...) <b><u>LES HERBIERS</u></b>	28/04/2021	14H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>RZ 6</b> Ajustements - <b><u>Les Epesses</u></b>	11/05/2021	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>

<b>RZ 6</b> Ajustements - <b><u>Saint-Mars-la-Réorthe</u></b>	11/05/2021	14H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>RZ 6</b> Ajustements - <b><u>Saint-Paul-en-Pareds</u></b>	11/05/2021	16H30	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>RZ 7</b> Ajustements - <b><u>Mouchamps</u></b>	12/05/2021	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>RZ 7</b> Ajustements - <b><u>Vendrennes</u></b>	12/05/2021	14H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>RZ 7</b> Ajustements - <b><u>Mesnard-la-Barotière</u></b>	12/05/2021	16H30	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>Concertation constructeurs/architectes/Moe - règlement PLUiH</b>	18/05/2021	14H00	<b>Comités de suivi communaux + acteurs locaux</b>
<b>RZ 8</b> Ajustements - <b><u>Les Herbiers</u></b>	19/05/2021	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>RZ 8</b> Ajustements - <b><u>Beaurepaire</u></b>	19/05/2021	14H00	<b>Comité de suivi communal</b>
Stratégie commerciale - phase 3 - <b><u>Beaurepaire</u></b>	20/05/2021	11H00	<b>Comité de suivi communal</b>
Stratégie commerciale - phase 3 - <b><u>Les Epesses</u></b>	20/05/2021	14H00	<b>Comité de suivi communal</b>
Stratégie commerciale - phase 3 - <b><u>Mesnard-la-Barotière</u></b>	20/05/2021	15H00	<b>Comité de suivi communal</b>
Stratégie commerciale - phase 3 - <b><u>Vendrennes</u></b>	20/05/2021	16H00	<b>Comité de suivi communal</b>
Stratégie commerciale - phase 3 - <b><u>Saint-Mars-la-Réorthe</u></b>	20/05/2021	17H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>1 atelier habitat</b>	25/05/2021	14H00	<b>Comités de suivi communaux + acteurs locaux</b>
Stratégie commerciale - phase 3 - <b><u>Les Herbiers</u></b>	26/05/2021	9H30	<b>Comité de suivi communal</b>
Stratégie commerciale - phase 3 - <b><u>Saint-Paul-en-Pareds</u></b>	26/05/2021	11H00	<b>Comité de suivi communal</b>
Stratégie commerciale - phase 3 - <b><u>Mouchamps</u></b>	26/05/2021	12H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>Evaluation environnementale + indicateurs de suivi</b>	16/06/2021	10H00	<b>Comités de suivi communaux</b>
<b>Validation des actions du volet habitat - COPIL élargi</b>	16/06/2021	14H00	<b>COPIL/Bureau communautaire</b>

			<b>élargi aux adjoints à l'urbanisme</b>
<b>Validation de la phase règlementaire - COPIL élargi</b>	23/06/2021	14H00	<b>COPIL/Bureau communautaire élargi aux adjoints à l'urbanisme</b>
1 réunion <b>PPA habitat</b> (POA)	07/07/2021	10H00	<b>PPA</b>
1 réunion <b>PPA</b> (zonage/règlement OAP)	07/07/2021	14H00	<b>PPA</b>
<b>Séminaire annuel</b>	07/07/2021	18H30	<b>Ensemble des élus municipaux des 8 communes</b>
<b>RZ Ajustements - <u>Saint-Paul-en-Pareds</u></b>	20/08/2021	11H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>RZ Ajustements - <u>Mouchamps</u></b>	24/08/2021	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>RZ Ajustements - <u>Les Epesses</u></b>	25/08/2021	16H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>RZ Ajustements - <u>Les Herbiers</u></b>	26/08/2021	10H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>RZ Ajustements - <u>Saint-Mars-la-Réorthe</u></b>	26/08/2021	14H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>RZ Ajustements - <u>Beaurepaire</u></b>	03/09/2021	18H00	<b>Comité de suivi communal</b>
<b>RZ Ajustements - <u>Mesnard-la-Barotière</u></b>			<b>Comité de suivi communal</b>
<b>RZ Ajustements - <u>Vendrennes</u></b>			<b>Comité de suivi communal</b>
<b>Stratégie commerciale - Atelier commerçants</b>	01/09/2021	19H30	<b>Comités de suivi communaux + acteurs locaux</b>
<b>Validation de la phase règlementaire</b>	15/09/2021	14H00	<b>COPIL/Bureau communautaire</b>
<b>Stratégie commerciale</b>	22/09/2021	18H30	<b>Comités de suivi communaux</b>
1 <b>réunion publique</b> (PADD + zonage/règlement/OAP/Habitat) <b><u>Les Herbiers</u></b>	05/10/2021	18H30	<b>Réunion publique</b>
1 <b>réunion publique</b> (PADD + zonage/règlement/OAP/Habitat) <b><u>Beaurepaire/MLB/Mouchamps/Vendrennes</u></b>	12/10/2021	18H30	<b>Réunion publique</b>

1	<b>réunion publique</b> (PADD + zonage/règlement/OAP/Habitat) <b><u>Les Epesses/SMLR/SPEP</u></b>	<b>Les</b>	13/10/2021	18H30	<b>Réunion publique</b>
	<b>Validation de la phase règlementaire</b>		20/10/2021	14H00	<b>COFIL/Bureau communautaire</b>
	<b>Validation de la phase règlementaire</b>		01/12/2021	14H00	<b>COFIL/Bureau communautaire</b>
	<b>Concertation agriculteur - règlement PLUiH</b>		26/01/2022	14H00	<b>COFIL/Bureau communautaire + acteurs locaux</b>
	<b>Validation de la phase règlementaire</b>		09/02/2022	14H00	<b>COFIL/Bureau communautaire</b>
	Débats PADD conseil de <b><u>Vendrennes</u></b>		09/12/2021	20H00	<b>Conseil municipal</b>
	Débats PADD conseil de <b><u>Mouchamps</u></b>		20/12/2021	19H00	<b>Conseil municipal</b>
	Débats PADD conseil de <b><u>Les Epesses</u></b>		10/01/2022	19H00	<b>Conseil municipal</b>
	Débats PADD conseil de <b><u>Saint-Paul-en-Pareds</u></b>		11/01/2022	19H00	<b>Conseil municipal</b>
	Débats PADD conseil de <b><u>Saint-Mars-la-Réorthe</u></b>		25/01/2022	19H00	<b>Conseil municipal</b>
	Débats PADD conseil de <b><u>Beaurepaire</u></b>		28/01/2022	20H00	<b>Conseil municipal</b>
	Débats PADD conseil de <b><u>Les Herbiers</u></b>		07/02/2022	18H30	<b>Conseil municipal</b>
	Débats PADD conseil de <b><u>Mesnard-la-Barotière</u></b>		14/02/2022	20H00	<b>Conseil municipal</b>
	Débats PADD au <b>Conseil Communautaire</b>		23/03/2022	18H30	<b>Conseil Communautaire</b>
	Arrêt de projet PLUiH au <b>Conseil Communautaire</b>		27/04/2022	18H30	<b>Conseil Communautaire</b>